Manitoba

Rapport annuel 2007-2008

Affaires intergouvernementales

La version française de ce rapport annuel se retrouve sur le site Internet
An English version of this Annual Report can be found on the internet at
www.gov.mb.ca/ia

À Son Honneur
L'honorable John Harvard, C.P., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-Gouverneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre,

Steve Ashton

Manitoba

Affaires intergouvernementales

Palais législatif
Winnipeg (Manitoba)
R3C OV8 CANADA

Monsieur Steve Ashton
Ministre des Affaires intergouvernementales
Palais législatif, bureau 301
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Ministre,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

En 2007-2008, nous avons continué de travailler, avec divers partenaires, à accroître la viabilité, la santé et la sécurité des collectivités et municipalités du Manitoba.

Nous avons continué de verser un généreux soutien aux municipalités pour aider à financer les initiatives prioritaires, telles que les améliorations à la sécurité publique et à l'infrastructure des transports. Nous avons accordé un financement inconditionnel accru à toutes les municipalités pour leur donner plus de flexibilité pour répondre aux demandes de services et besoins locaux. Nous avons également restauré le partenariat de financement moitié-moitié du fonctionnement des transports en commun avec les villes de Winnipeg, Brandon, Thompson et Flin Flon afin de subventionner la prestation de services publics de transports en commun abordables et accessibles.

Le ministère aide également les municipalités à progresser vers la conformité aux exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public destinées à accroître la transparence et la reddition de comptes.

Nous avons pris d'importantes mesures pour améliorer le système d'évaluation foncière. Nous avons entrepris de raccourcir le cycle d'évaluation foncière à deux ans plutôt que quatre, pour que les évaluations foncières soient plus à jour et que les municipalités aient une assiette fiscale plus prévisible. Cette transition exigera un remaniement substantiel des procédés et beaucoup de formation, ainsi que des changements au système informatique utilisé pour l'évaluation.

Diverses initiatives ont favorisé la viabilité à long terme de nos collectivités. Le programme Quartiers vivants!, qui subventionne les projets locaux de revitalisation des quartiers, a été étendu à cinq autres centres urbains : Flin Flon, The Pas, Dauphin, Portage la Prairie et Selkirk. Nous avons approuvé un nombre record de subventions du Fonds d'aide à l'aménagement communautaire dans 36 municipalités à l'appui de projets d'aménagement locaux. Nous continuons de promouvoir l'aménagement durable du territoire en élaborant de nouvelles politiques provinciales d'occupation des sols.

Nous avons fait des progrès appréciables dans le renforcement du cadre de planification d'urgence du Manitoba grâce à l'inclusion de nouvelles initiatives coordonnées de préparation à une pandémie. Nous continuons de diriger la planification de la continuité des activités à l'échelle du gouvernement, ce qui est un élément critique de la préparation du gouvernement provincial à d'éventuelles urgences. Suite aux recommandations du groupe de travail sur les avertissements de temps violent, nous travaillons à la mise en œuvre de plusieurs initiatives destinées à aider le public à mieux se préparer en cas de phénomènes météorologiques violents.

Nous continuerons avec plaisir sur cette lancée positive pendant l'année à venir pour faire en sorte que les collectivités du Manitoba soient des lieux riches de possibilités.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre adjointe
aux Affaires intergouvernementales,

Linda McFadyen

Table des matières

TITRE	PAGE
Préface	1
Organigramme	4
Bureaux régionaux	5
Administration et finances	6
• Traitement du ministre	6
• Cabinet du ministre et bureau du sous-ministre	6
• Bureau de Brandon	7
• Gestion des ressources humaines	7
• Services administratifs et financiers	8
• La Commission municipale	10
• La Régie des services publics	11
Aménagement et développement communautaires	13
• Haute direction	13
• Services de planification provinciale	14
• Services de planification communautaire	16
• Quartiers vivants!	19
• Urbanisme	20
• Entente de partenariat de Winnipeg	21
• Initiatives de développement urbain	23
Services de soutien provincial-municipal	24
• Haute direction	24
• Services d'évaluation	25
• Services consultatifs et financiers aux municipalités	27
• Systèmes d'information	29
Aide financière aux municipalités	32
• Aide financière à la ville de Winnipeg	32
• Aide financière aux autres municipalités	35
• Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt	37
• Montant récupérable des Initiatives de développement économique urbain et rural	38

Organisation des mesures d'urgence 39

Coûts liés aux immobilisations 42

Information financière 43
• État de rapprochement 43
• Sommaire des dépenses 44
• Sommaire des recettes par source 52
• Sommaire des dépenses et des effectifs des cinq dernières années, par poste 53

Autres crédits 55
• Dépenses d'urgence 55

Annexes 59
A. Évaluation à la valeur marchande – Totaux provinciaux 60
B. Évaluation scolaire totale (valeur fractionnée) 61
C. Comités et corporations de la Couronne 62
D. Activités et réalisations en matière de développement durable 63
E. Indicateurs de rendement 69
F. La Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) 73

Préface

Introduction

Le ministère des Affaires intergouvernementales a été créé par une réorganisation du gouvernement en septembre 2006. La Division du commerce et des relations fédérales-provinciales et internationales, de même que l'Entente Infrastructures Canada-Manitoba et l'Entente de partenariat économique, ont alors été retranchées de ce qui était le ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce. Au même moment, la Régie des services publics a été transférée au ministère.

Structure du rapport

Ce rapport annuel est organisé conformément à la structure des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales qui figure dans le Budget principal des dépenses de la province du Manitoba pour l'exercice clos le 31 mars 2008. Il reflète donc les crédits votés du ministère approuvés par l'Assemblée législative. Le rapport contient des renseignements sur le rendement financier et les écarts, par poste principal et poste secondaire, relativement aux objectifs et résultats du ministère. Est également inclus un tableau rajusté des dépenses et des effectifs du ministère pour les cinq dernières années.

Rôle et mission

La mission du ministère des Affaires intergouvernementales du Manitoba est d'aider les Manitobains à bâtir des collectivités et des quartiers sains, sûrs, viables et productifs. Le ministère joue un rôle de direction et travaille de concert avec les collectivités urbaines, rurales et du Nord pour les aider à être des lieux de possibilités. Particuliers, administrations locales et organisations communautaires comptent parmi ses clients.

Le ministère établit un cadre législatif, financier et stratégique et une structure de planification qui soutiennent l'établissement d'administrations locales démocratiques, responsables et efficaces sur les plans fonctionnel et financier, qui favorisent le développement durable de nos collectivités et qui permettent une gestion coordonnée et efficace des urgences. Dans ce cadre, il offre des programmes conçus pour répondre aux besoins particuliers de formation, de conseils suivis, d'analyse technique, de promotion et de financement liés à la revitalisation et au développement des collectivités et quartiers, au développement de l'infrastructure, à la gestion de l'utilisation des sols, à la gouvernance locale et aux préparations, interventions et mesures de rétablissement en cas d'urgence.

Ayant un intérêt commun pour la promotion du bien-être des citoyens et des collectivités, le ministère joue un rôle de direction en appuyant les besoins des collectivités et des quartiers, et il catalyse et coordonne les actions requises. Le ministère encourage les relations intergouvernementales et les partenariats stratégiques entre les gouvernements, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

Responsabilités législatives

Le ministère fournit des services et programmes en vertu des lois codifiées du Manitoba qui figurent ci-dessous (conformément aux annexes M et R du décret 418/2006, modifiées par le décret 44/2008).

Loi sur le Partenariat de la région de la capitale

Charte de la Ville de Winnipeg (L.M. 2002, c. 39)

Loi sur les districts d'administration locale

Loi sur les municipalités

Loi sur l'évaluation municipale

Loi sur l'administration municipale

Loi sur la Commission municipale

Loi sur les élections municipales et scolaires

Loi sur le rajustement des dettes municipales

Loi sur les recettes des municipalités (subventions et imposition) (Partie 2)

Loi sur le temps réglementaire

Loi sur l'aménagement du territoire (sauf la Partie X)

Loi sur les offices régionaux de gestion des déchets

Loi sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats

Loi sur les subventions inconditionnelles

Loi sur les mesures d'urgence

Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911

Loi sur les cimetières

Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres

Structure organisationnelle

La structure organisationnelle du ministère est illustrée dans l'organigramme et sur la carte jointe montrant l'offre de services en région. Le ministère est divisé en trois secteurs fonctionnels :

- La Division de l'aménagement et du développement communautaires est responsable d'établir et de gérer un cadre législatif et stratégique pour un bon aménagement du territoire, afin de donner un fondement à toutes les décisions provinciales et locales dans ce domaine, et de fournir des services d'aménagement et des conseils à cet égard aux collectivités de l'ensemble du Manitoba. Elle est aussi responsable de coordonner et de concevoir, de concert avec les collectivités, des politiques publiques et programmes durables et intégrés pour les milieux urbains, ainsi que de soutenir les efforts de revitalisation du centre-ville et des quartiers désignés des villes de la province, au moyen d'initiatives telles que Quartiers vivants!, Renforcement des collectivités, les Initiatives de développement urbain et l'Entente de partenariat de Winnipeg (EPW).
- La Division des services de soutien provincial-municipal est chargée de soutenir les 198 municipalités du Manitoba en fournissant des services de consultation, une aide financière, des lois habilitantes et un cadre stratégique qui permet aux administrations locales d'agir de façon efficace et efficiente.
- L'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba assure la coordination des préparatifs d'urgence au sein du gouvernement et travaille avec des partenaires du gouvernement fédéral, des administrations municipales et du secteur privé pour bâtir un système de protection civile plus solide et mieux coordonné au Manitoba. L'OMU du Manitoba est active dans tous les aspects des préparatifs d'urgence – atténuation, préparation, intervention et rétablissement – et elle est responsable de l'exécution du Programme d'aide financière aux sinistrés.

Outre ces fonctions essentielles, plusieurs commissions et comités relèvent du ministère.

ANNEXE 2

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES
ORGANIGRAMME

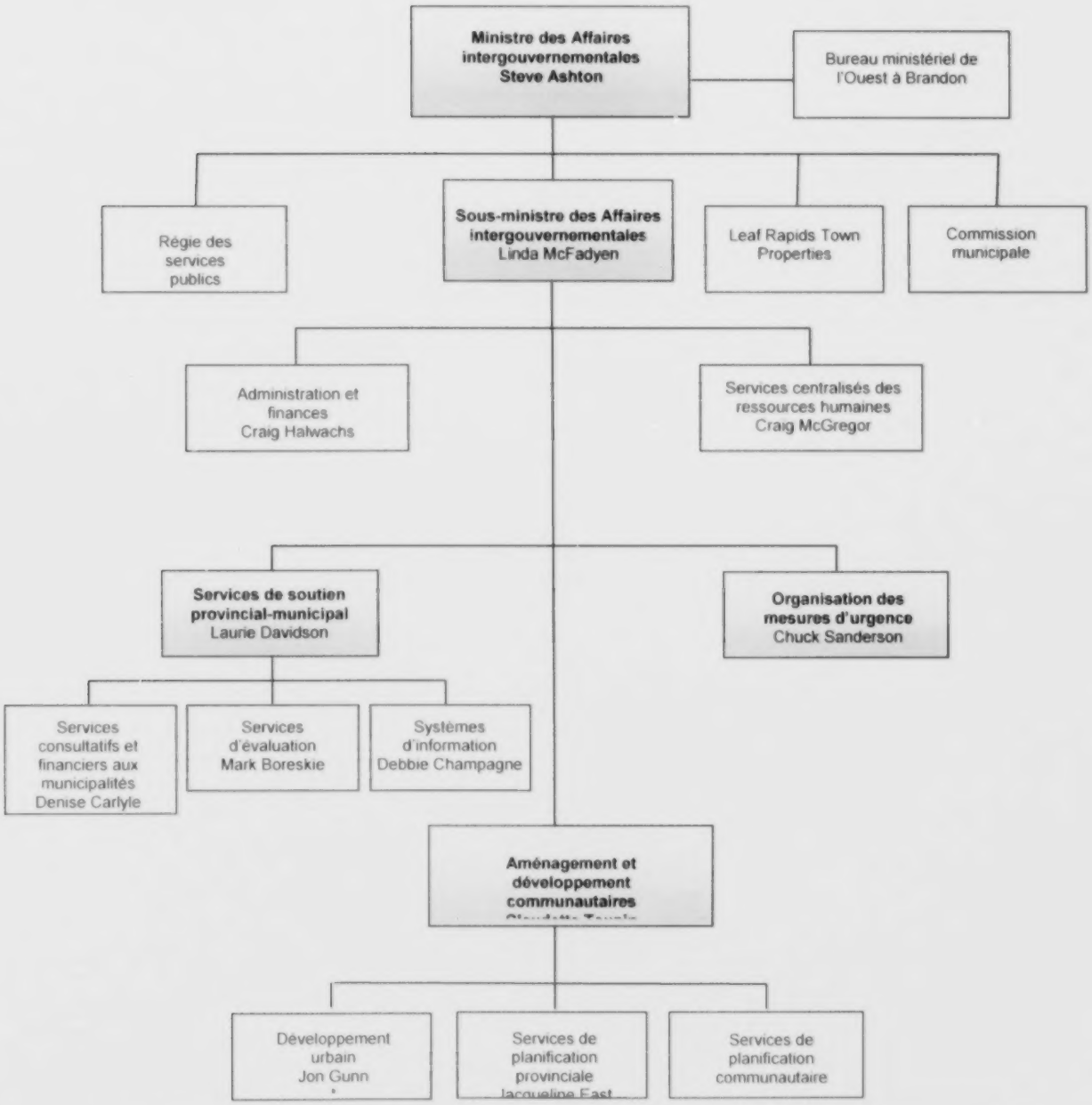

*Comprend le programme Quartiers vivants!, la section de l'urbanisme, l'Entente de partenariat de Winnipeg et les Initiatives de développement urbain

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES MANITOBA
BUREAUX RÉGIONAUX

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES
BUREAU DE WINNIPEG
Administration et finances
La Commission municipale
La Régie des services publics
Aménagement et développement communautaires
Services de soutien provincial-municipal
Organisation des mesures d'urgence

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES
BUREAUX RÉGIONAUX – SERVICES
LÉGENDE
Évaluation
Services de planification communautaire
Organisation des mesures d'urgence
Services consultatifs et financiers aux municipalités

BUREAUX RÉGIONAUX – SERVICES
BEAUSEJOUR
BRANDON
DAUPHIN
DELORAINE
MINNEDOSA
MORDEN
PORTAGE LA PRAIRIE
SELKIRK
SOURIS
ST-PIERRE-JOLYS
STEINBACH
SWAN RIVER
THOMPSON

Administration et finances

La Division conseille le ministre et le personnel chargés du portefeuille, leur fournit un soutien administratif, fait des recommandations sur la gestion des ressources humaines et dirige les services administratifs et financiers. Ces services sont fournis par le cabinet du ministre et le bureau du sous-ministre, le bureau de Brandon et la Direction des services administratifs et financiers et des ressources humaines. La Division englobe également la Commission municipale et la Régie des services publics.

Traitement du ministre

Le ministre assure le leadership pour ce qui est du maintien et de l'enrichissement du partenariat direct que la province entretient avec ses partenaires municipaux ainsi qu'avec les organisations qui s'occupent d'aménagement du territoire et de gestion des ressources. Il donne l'orientation nécessaire pour que les buts et objectifs du ministère soient atteints.

1(a) Traitement du ministre

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Total des salaires	42,1	1,00	31,0	11,1	

Cabinet du ministre et bureau du sous-ministre

Le bureau du sous-ministre informe le ministre et son personnel et les conseille sur les sujets de préoccupation afin d'assurer une communication ouverte et continue entre la province et ses partenaires municipaux, et entre le ministère et ses groupes variés de clients. Le bureau du sous-ministre continue d'appliquer les décisions stratégiques prises par le ministre et d'orienter les activités menées par les directions du ministère. Il fournit également des services administratifs au cabinet du ministre.

1(b) Cabinet du ministre et bureau du sous-ministre

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Total des salaires	552,4	9,00	546,2	6,2	
Total des autres dépenses	76,2	0,00	80,1	(3,9)	
TOTAL	628,6	9,00	626,3	2,3	

Bureau de Brandon

Ouvert en 1989, le bureau du Cabinet à Brandon donne aux habitants de l'Ouest du Manitoba un accès direct et commode au gouvernement. Le bureau, qui a pignon sur rue, fournit des renseignements sur les programmes du gouvernement et dirige les clients vers les personnes-ressources des divers ministères et organismes gouvernementaux.

1(c) Bureau de Brandon

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Total des salaires	206,6	3,00	185,6	21,0	
Total des autres dépenses	57,1	0,00	62,5	(5,4)	
TOTAL	263,7	3,00	248,1	15,6	

Gestion des ressources humaines

La Section des services centralisés des ressources humaines fait les recommandations indiquées à la haute direction sur tous les aspects de la gestion des ressources humaines et veille à ce que les besoins de personnel à long terme et à court terme du ministère soient satisfaits, dans les limites des lois qui régissent la Commission de la fonction publique et des lignes directrices établies par celle-ci. Les divers aspects de son travail sont le recrutement et la sélection, la classification des postes, l'évaluation du rendement, les relations de travail, la planification des ressources humaines, la formation et le perfectionnement du personnel et le counseling du personnel. Les services de la paie et des avantages sociaux sont assurés par la Sous-section centralisée des ressources humaines, de la paie et des avantages sociaux.

Principales activités en 2007-2008

- La section a continué de s'occuper de recrutement, de sélection et de classification, à titre de section centralisée, par délégation de la Commission de la fonction publique. Les activités de recrutement ont permis de pourvoir soixante-treize postes. Par ailleurs, il y a eu 16 nominations dans le cadre du Service STEP (service d'emploi d'étudiants) et deux autres en vertu du programme Transition jeunesse. Quatorze examens de la classification ont été effectués.

- La section a fourni des services de paie et d'avantages sociaux complets pour approximativement 349 employés d'Affaires intergouvernementales. La Sous-section centralisée de la paie et des avantages sociaux a assuré les services de paie et d'avantages sociaux pour 4 363 employés.

- La section a offert conseils et encadrement sur des questions liées à la paie et à l'administration.

- Quatre-vingt-sept employés ont participé à des cours de formation variés offerts par la Division du perfectionnement et de la formation de la Commission de la fonction publique. Quatre employés ont suivi des cours de développement du leadership et 27 ont reçu de l'aide du ministère pour suivre des cours de formation professionnelle dans des collèges, universités et écoles techniques.

- La section a administré et interprété les ententes sur les relations de travail pour en assurer l'application uniforme. Elle a donné des conseils au personnel de supervision et de gestion sur l'application des dispositions contractuelles et sur 20 questions liées aux relations de travail.

- La section a effectué diverses enquêtes sur la conduite d'employés.
- La section a effectué des entrevues d'embauchage et de fin d'emploi pour déterminer les améliorations possibles.
- La section a assuré le fonctionnement et l'entretien du système d'information intégré de gestion des ressources humaines, qui fournit des renseignements sur les dossiers individuels des employés, la paie et les avantages sociaux et qui produit des rapports sur mesure.
- Elle a terminé la mise au point d'un système intégré de gestion du rendement fondé sur les principes de gestion des compétences.
- Elle a assuré la gestion et l'orientation générales des initiatives de formation et de perfectionnement des employés.
- Elle a fourni une assistance professionnelle au personnel de direction en matière de leadership.
- Elle a recommandé des stratégies de planification de la relève et de transfert du savoir. Elle a aidé les chefs de service à établir des plans de perfectionnement de leurs employés. Elle a terminé la première phase d'un plan de relève ministériel destiné à répondre aux défis que posent les retraites prochaines.
- Elle a établi une stratégie de diversité ministérielle. Elle a accru ses liens avec des organisations externes et groupes communautaires dans ce domaine. Elle a utilisé le programme Options carrières à l'intention des étudiants handicapés du Service STEP dans sa stratégie d'embauche pour l'été.
- Elle a participé aux stratégies et programmes de renouvellement du gouvernement et les a encouragés.
- Elle a coordonné et tenu la réception annuelle de remise des récompenses aux employés de longue date.
- Elle a produit des rapports réguliers et des commentaires sur les demandes de renseignements en matière de ressources humaines.

1(d) Services de gestion des ressources humaines

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Prévisions 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Total des salaires	180,5	3,00	160,6	19,9	
Total des autres dépenses	35,4	0,00	35,4	0,0	
TOTAL	215,9	3,00	196,0	19,9	

Services administratifs et financiers

Cette section fournit des services de soutien centralisés essentiels au fonctionnement du ministère, y compris

les fonctions de contrôle, de comptabilité, d'information financière et de coordination du budget, ainsi que des services administratifs. En vertu de la *Loi sur la gestion des finances*, elle est chargée de la coordination centrale permettant de veiller à l'intégrité financière des systèmes d'information de gestion. Le personnel doit aussi interpréter les directives et les règlements de Finances Manitoba.

Principales activités en 2007-2008

- La section a géré le compte en fiducie du ministre des Affaires intergouvernementales, traitant des encaissements d'environ 7,9 millions de dollars (M$) et des déboursements d'environ 7,7 M$.
- Elle a traité des dépenses s'élevant à environ 251,3 M$ et géré un système de perception et de dépôt des recettes représentant un total de 9,9 M$.
- Elle a coordonné et regroupé les renseignements financiers nécessaires à la préparation du budget détaillé des dépenses et des recettes, d'un supplément aux prévisions budgétaires, du rapport annuel, des explications des écarts dans les comptes publics et des prévisions trimestrielles des recettes et des dépenses.
- Elle a coordonné l'activité et l'entretien d'un parc d'environ 73 véhicules.
- Elle a coordonné les demandes déposées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. En 2007-2008, 7 demandes ont été présentées à l'agent responsable au sein du ministère.
- Elle a préparé des rapports financiers pour la haute direction du ministère et administré les règlements administratifs sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats.
- Elle a fourni un soutien continu pour le logiciel SAP au sein du ministère. Elle a offert des conseils techniques et examiné et révisé toutes les politiques et procédures se rattachant aux processus opérationnels rendus nécessaires par SAP.
- Elle a coordonné l'offre des services en français au ministère.
- Elle a coordonné les activités d'approvisionnement du ministère et représenté le ministère au sein de comités pertinents.
- Elle a participé à l'incorporation du développement durable dans les activités du ministère. Un résumé des activités et réalisations du ministère en matière de développement durable est joint à l'annexe D.

1(e) Services administratifs et financiers

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Total des salaires	402,6	8,10	521,9	(119,3)	
Total des autres dépenses	171,4	0,00	189,0	(17,6)	
TOTAL	574,0	8,10	710,9	(136,9)	

La Commission municipale

La Commission municipale est un organisme quasi-judiciaire qui entend les requêtes et les appels, rédige des rapports et fait des recommandations sur les questions concernant les administrations locales.

Compte tenu de sa nature quasi-judiciaire, la Commission fonctionne de façon indépendante et n'est rattachée au ministère que pour des raisons administratives. Son rapport annuel est préparé séparément et porte sur l'année civile.

1(f) La Commission municipale

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Total des salaires	567,7	9,00	857,6	(289,9)	
Total des autres dépenses	226,3	0,00	236,5	(10,2)	
TOTAL	794,0	9,00	1,094,1	(300,1)	

La Régie des services publics

La Régie des services publics est un organisme quasi-judiciaire indépendant qui relève de l'Assemblée législative du Manitoba.

La Régie est responsable de la réglementation des services publics visés par la *Loi sur la Régie des services publics*, entre autres :

- Centra Gas Manitoba Inc. – distribution de gaz naturel
- Stittco Utilities Man Ltd. – distribution de propane
- Swan Valley Gas Corporation – distribution de gaz naturel
- Services d'eaux et d'égouts, sauf ceux de la ville de Winnipeg et la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

En vertu de la *Loi sur l'examen des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci*, la Régie est aussi responsable de la réglementation des primes d'assurance obligatoire fixées par la Société d'assurance publique du Manitoba pour les conducteurs et les véhicules ainsi que des tarifs d'Hydro-Manitoba.

En plus de réglementer les tarifs des services publics susmentionnés, la Régie, en vertu de la *Loi sur les gazoducs*, examine les activités des sociétés visées par cette loi afin de s'assurer que le gaz naturel et le propane sont distribués aux consommateurs manitobains d'une façon qui ne pose pas de danger.

Plusieurs autres textes législatifs attribuent également à la Régie des responsabilités de réglementation ou d'arbitrage, soit :

- *La Loi sur la distribution du gaz dans la conurbation de Winnipeg*
- *La Loi sur la répartition du gaz*
- *La Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*
- *La Loi sur les cimetières*
- *La Loi sur la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba* (appels)
- *La Loi sur la protection des voies publiques* (appels)
- *La Loi sur la protection du consommateur* (taux maximums des prêts sur salaire et d'encaissement des chèques gouvernementaux)
- *La Charte de la ville de Winnipeg* (ententes sur le transport de passagers)
- *La Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911* (appels)

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de la Régie s'est réuni 16 fois; la Régie a tenu 82 journées d'audiences publiques et 3 journées de conférences préalables à des audiences. Elle a rendu 179 ordonnances officielles en 2007-2008 (174 en 2006-2007), soit :

	2007-2008	2006-2007
Services d'eaux et d'égouts	81	85
Services de gaz naturel et de propane	25	19
Appels de courtiers en opérations gazières	0	0
Loi sur la protection des voies publiques	6	0
Loi sur l'Hydro-Manitoba	56	60
Assurance publique du Manitoba	5	6
Loi sur les cimetières	3	3
Débranchement	0	0
Prêts sur salaire	1	0
Encaissement de chèques gouvernementaux	2	1
TOTAL	179	174
Cimetières	11	12
Columbariums	18	18
Mausolées	5	5

Crématoires	17		17
Cimetières – personnel de vente	110	*	107
TOTAL	161		159

** Comprend 1 transfert*

La Régie a renouvelé l'inscription de 12 courtiers en opérations gazières. Elle a reçu plusieurs demandes de renseignements et plaintes du public et eu des discussions avec des courtiers et d'autres membres de l'industrie en vue de répondre aux préoccupations de clients.

La Régie a supervisé la politique et les procédures de coupure et de rétablissement du service de Centra Gas Manitoba Inc., Swan Valley Gas Corporation et Stittco Utilities Man Ltd. Elle a reçu plusieurs demandes de renseignements et plaintes de clients à cet égard.

Durant l'exercice 2007-2008, la Régie a reçu 5 demandes d'appel relevant de la *Loi sur la protection des voies publiques*; 1 de ces appels est encore en instance et 1 demandeur n'a pas donné suite à son appel.

1(g) La Régie des services publics

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Total des salaires	685,3	7,23	656,9	28,4	
Total des autres dépenses	578,6	0,00	628,9	(50,3)	
TOTAL	1 263,9	7,23	1 285,8	(21,9)	

Division de l'aménagement et du développement communautaires

Vue d'ensemble

Le mandat de la Division de l'aménagement et du développement communautaires est en trois volets. Elle est responsable, par l'entremise de la Direction des services de planification provinciale, d'établir et de gérer un cadre stratégique et législatif pour un bon aménagement du territoire dans la province, afin de donner un fondement solide à toutes les décisions provinciales et locales dans ce domaine. Elle fournit également des services professionnels d'aménagement en région aux administrations locales situées à l'extérieur de Winnipeg, aux districts d'aménagement et aux collectivités du Nord. Elle fournit ces services par l'intermédiaire de la Direction des services de planification communautaire. Son troisième domaine de responsabilité, assuré par la Direction du développement urbain, est d'établir des politiques et programmes de soutien provincial pour la revitalisation des quartiers partout dans la province et pour les investissements de la province dans le renouvellement du centre-ville et le développement communautaire et économique de la ville de Winnipeg.

La Division de l'aménagement et du développement communautaires contribue au mandat général du ministère de bâtir des collectivités saines et viables et des administrations locales efficaces en fournissant à celles-ci des outils et des ressources qui les aident à prendre des décisions avisées en matière d'aménagement. La Division appuie également la création de centres urbains pleins de vie en finançant des projets de revitalisation des quartiers résidentiels et commerciaux du centre-ville.

En 2007-2008, la Division de l'aménagement et du développement communautaires a entrepris plusieurs importantes initiatives. Ces initiatives sont décrites plus en détail sous chaque direction, mais elles comprennent notamment : la revue du règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols, le rétablissement de la Commission interministérielle d'aménagement, le soutien continu de projets d'aménagement dans la région de la capitale, l'amélioration du Programme d'aide à l'aménagement communautaire, la conception d'une nouvelle initiative Renforcement des collectivités, l'extension du programme Quartiers vivants! à cinq nouvelles collectivités, l'examen et l'adoption continus de plans directeurs et de modifications à ces plans, et l'évaluation de projets relevant de l'Entente de partenariat de Winnipeg, des Initiatives de développement urbain et de Quartiers vivants!

Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint assure le bon fonctionnement de la Division de l'aménagement et du développement communautaires. Il oriente et soutient le personnel de la Division pour l'offre de programmes et de services dans les domaines suivants : l'élaboration et l'application de mesures législatives et de politiques provinciales d'aménagement du territoire, l'aménagement régional et communautaire, l'autorisation des lotissements et la revitalisation des quartiers et du centre-ville. Le bureau du sous-ministre adjoint informe et conseille le sous-ministre, le ministre et les hauts fonctionnaires en matière d'aménagement du territoire, d'aménagement communautaire et sur les questions connexes. Il forme et entretient de solides relations de travail avec les municipalités et les organismes communautaires afin de contribuer à la création et au maintien d'un Manitoba fort composé de collectivités sûres, saines, vibrantes d'énergie et viables.

2(a) Haute direction

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Total des salaires	131,6	2,00	175,2	(43,6)	
Total des autres dépenses	35,7	0,00	43,5	(7,8)	
TOTAL	167,3	2,00	218,7	(51,4)	

Services de planification provinciale

Les Services de planification provinciale élaborent et administrent le cadre stratégique et législatif provincial qui sert de fondement à un bon aménagement du territoire au Manitoba. Ils contribuent également à la santé et à la viabilité des collectivités en participant à des projets stratégiques d'aménagement du territoire.

Principales activités en 2007-2008

Les Services de planification provinciale assurent l'examen des règlements relatifs aux plans directeurs, des lotissements et des propositions d'annexion pour le compte de la province. En 2007-2008, les principales activités de cette direction ont été les suivantes :

- *Examen de règlements relatifs aux plans directeurs et modifications connexes :* Les Services de planification provinciale ont coordonné l'examen de 100 nouveaux règlements relatifs à des plans directeurs et modifications de règlements existants, en consultation avec d'autres ministères et organismes. La Direction a fait des recommandations au ministre sur la conformité de ces règlements au *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* et autres règlements provinciaux.

- *Examen de demandes de lotissement :* Les Services de planification provinciale sont responsables de l'évaluation et de l'examen des demandes de lotissement au sujet desquelles des problèmes ou des préoccupations ont été mis en évidence pendant le processus d'examen local ou provincial. Quelque 41 demandes de lotissement ont été déférées aux Services de planification provinciale en vue d'une analyse et d'une recommandation (pour l'approbation ou le rejet). Les Services s'efforcent de régler les différends entre le requérant et les organismes et parties qui ont exprimé des inquiétudes.

- *Représentation des intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire aux audiences :* En vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, les Services de planification provinciale sont autorisés à comparaître et à présenter des observations aux audiences tenues sur les règlements relatifs aux plans directeurs, aux règlements de zonage et aux lotissements. En 2007-2008, ils ont représenté les intérêts provinciaux à 8 audiences, qui ont porté sur 4 plans directeurs et 4 lotissements.

- *Examen de limites municipales :* Propositions d'annexion, de fusion et d'expansion – Les Services de planification provinciale ont coordonné l'examen interministériel de six propositions déposées par des municipalités en vertu de la *Loi sur les municipalités*. La Direction consulte d'autres ministères et, lorsque c'est possible, pallie ou résout les points en litige avec les municipalités concernées. Elle prépare des rapports à l'intention de la Commission municipale et, après l'approbation de chaque proposition, élabore l'ébauche du règlement correspondant sur les limites municipales.

- *Commission interministérielle d'aménagement :* La Direction s'est acquittée de son mandat relatif à la consultation, la coordination et l'intégration interministérielles et interorganismes des politiques, des plans et des projets d'infrastructure liés à l'occupation et la mise en valeur des sols dans la province.

- *Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal :* La Direction des services de planification provinciale supervise l'Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal pour le compte de la province. L'Entente du lac Shoal a été signée par le Manitoba, la ville de Winnipeg et la Première nation n° 40 du lac Shoal en juin 1989. Elle est entrée en vigueur le 18 septembre 1990 lors de la signature d'une entente quinquennale parallèle entre la Première nation n° 40 du lac Shoal et le Canada. L'Entente du lac Shoal est d'une durée de 60 ans. Ses principaux objectifs sont de protéger et de maintenir la qualité de l'eau potable de Winnipeg et de doter la Première nation n° 40 du lac Shoal d'une assise économique.

  L'entente de 1989 a donné lieu à l'établissement d'un fonds en fiducie de 6 000 000 $ (3 000 000 $ de la ville et autant de la province) en contrepartie de la réglementation par la Première nation de certaines activités sur la réserve pendant une période de 60 ans. Le fonds en fiducie est administré par une compagnie de fiducie pour le compte des trois parties. La Première nation touchera les revenus annuels du fonds pendant 60 ans, jusqu'à l'expiration de l'entente, à condition qu'elle s'acquitte de ses obligations en vertu de cette dernière.

  Depuis l'entrée en vigueur de l'entente en septembre 1990, tous les revenus du fonds en fiducie ont été versés à la Première nation, soit au total 8 497 000 $ au 31 décembre 2007.

- *Nouveau règlement sur les districts d'aménagement du territoire :* Le **Règlement 249/2006 sur les districts d'aménagement du territoire,** pris en application de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, est entré en vigueur le 1er janvier 2007. Le règlement établit tous les districts d'aménagement du territoire visés par la Loi. Il confirme le nom et les limites de chacun et permet la modification subséquente du nom ou des limites par règlement ministériel en cas de demande à cet effet.

Faits saillants en 2007-2008

Les Services de planification provinciale ont coordonné plusieurs initiatives stratégiques importantes destinées à renforcer le cadre d'aménagement du territoire au Manitoba et dans la région de la capitale.

- *Examen des politiques relatives à l'aménagement du territoire :* La Direction a établi un comité de travail interministériel regroupant les ministères concernés pour récrire les politiques provinciales d'occupation des sols (*Règlement 184/94 sur les politiques provinciales d'occupation des sols*). La première version des politiques proposées est terminée et le groupe de travail en fait maintenant un examen et une révision internes avant d'entreprendre de vastes consultations avec les parties intéressées et le grand public.

- *Région de la capitale :* Le ministère a versé un soutien financier et mis des membres de son personnel à la disposition des maires et préfets de la région de la capitale pour les aider à acquérir une version personnalisée d'un outil d'urbanisme assisté par ordinateur appelé MetroQuest. Cette application facilitera la consultation des parties intéressées ainsi que la conception et l'évaluation de divers scénarios d'aménagement régional. Le ministère et les maires et préfets de la région de la capitale contribuent chacun pour 37 500 $ à ce projet et le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités fournit le financement restant, soit 75 000 $. L'application MetroQuest est maintenant à l'étape des derniers essais avant d'être livrée aux maires et préfets.

  Les maires et préfets, avec le soutien financier de la province, se sont engagés à organiser un atelier régional sur la collaboration intitulé « Learning to Think and Act Like a Region » et à définir un cadre pour l'établissement d'une vision pour la région de la capitale. La planification initiale de ces deux initiatives a commencé.

- *Ville de Winnipeg (dispositions concernant l'aménagement) :* Les Services de planification provinciale ont aidé la ville de Winnipeg relativement à des questions d'aménagement et de mise en valeur. La Direction a examiné deux modifications au règlement Plan Winnipeg visant à modifier la désignation de certains

biens-fonds dans le nord de la ville afin de permettre de nouvelles utilisations.

La Direction a rencontré des employés de la ville pour discuter de la revue de Plan Winnipeg et des possibilités pour la province d'y participer et d'y contribuer. Ces rencontres ont eu comme résultat que le ministère a envoyé une lettre d'offre à la ville de Winnipeg lui proposant une contribution de 500 000 $ au processus de revue de Plan Winnipeg.

- *Congrès manitobain d'aménagement de 2008* : En 2007-2008, le congrès manitobain d'aménagement a formé un partenariat avec l'Institut canadien des urbanistes et le Manitoba Professional Planners Institute pour la tenue d'un congrès conjoint à Winnipeg du 13 au 16 juillet 2008, dont le thème est « Urbanisme et design en communauté : Conception de milieux de vie exemplaires ». Des membres du personnel des Services de planification communautaire et des Services de planification provinciale ont fait partie du comité organisateur de ce congrès d'aménagement conjoint.

2(b) Services de planification provinciale

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note expl.
	$	ETP	$	pos. (nég.)	
Total des salaires	460,6	6,00	433,6	27,0	
Total des autres dépenses	129,2	0,00	199,6	(70,4)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain et rural	(105,0)	0,00	(183,1)	78,1	
TOTAL	484,8	6,00	450,1	34,7	

Services de planification communautaire

La Direction des services de planification communautaire soutient le développement de collectivités saines et viables en offrant des services d'aménagement et de développement communautaires en région. À partir de neuf bureaux régionaux répartis dans toute la province et aidée par le bureau de Winnipeg, la Direction fournit des services d'aménagement professionnels et techniques aux autorités locales chargées d'aménagement, aux collectivités du Nord et au public. Elle s'acquitte par ailleurs des responsabilités qui sont déléguées à son personnel par la *Loi sur l'aménagement du territoire* et la *Loi sur les municipalités*.

Principales activités en 2007-2008

- Le personnel a fourni des services professionnels et techniques aux municipalités et aux districts d'aménagement pour la préparation et la modification de règlements relatifs aux plans directeurs et au zonage. En 2007-2008, il a contribué à la préparation et à l'adoption de 201 plans directeurs et règlements de zonage. Ces règlements assurent le contrôle local de l'usage et de la mise en valeur des terres.

- Le personnel, au nom de l'administration responsable, a aussi coordonné l'examen des plans directeurs, règlements de zonage et propositions de lotissements par les autres ministères et organismes visés de près.

- La Direction a continué de travailler en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord afin d'offrir des services de planification stratégique et d'aménagement du territoire aux collectivités du

Nord qui ne sont pas constituées en corporations.

- La Direction a fourni des conseils et de l'aide à d'autres ministères et organismes provinciaux pour diverses questions d'utilisation et de mise en valeur des terres. En 2007-2008, son personnel a étudié 180 propositions relatives à l'aliénation ou la mise en valeur de terres domaniales, et transmis des commentaires à cet égard à Conservation Manitoba.

- Le personnel a traité 864 nouvelles demandes de lotissement en vertu de pouvoirs délégués par la *Loi sur l'aménagement du territoire*. Il a également examiné 121 demandes de lotissement présentées à la Commission du district d'aménagement de la région de Brandon, la Commission du district d'aménagement de la région de Selkirk et la Commission du district d'aménagement de Lac-du-Bonnet.

- En 2007-2008, 48 règlements visant la fermeture de routes et de réserves publiques ont été examinés et approuvés au nom du ministre. Le pouvoir décisionnel relatif aux règlements de cette nature a été délégué aux cadres supérieurs chargés de l'aménagement régional.

- Le personnel régional a participé à l'examen de propositions de grands projets d'élevage par l'intermédiaire de comités d'examen technique, conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire*. En 2007-2008, il a contribué à 12 nouveaux rapports d'examen technique préparés en vue de leur analyse par les conseils municipaux.

- Le personnel de la Direction a fourni des services consultatifs aux districts d'aménagement et aux municipalités sur des questions d'occupation des sols liées à des projets d'élevage, dans le cadre du Programme de gestion du bétail du Manitoba. L'objet de ce programme est de veiller à ce que l'expansion du secteur de l'élevage soit durable, tant pour protéger l'environnement que pour optimiser ses avantages socioéconomiques pour les collectivités du Manitoba et pour la province en général.

- En 2007-2008, le personnel a aidé 69 districts d'aménagement et municipalités à préparer des politiques sur les exploitations d'élevage. Seize politiques sur les exploitations d'élevage ont été adoptées et sont en vigueur.

- Le personnel a soutenu la Direction des services de planification provinciale dans l'examen de la loi du Manitoba sur l'aménagement du territoire, des politiques provinciales d'occupation des sols et de l'initiative concernant la région de la capitale.

Faits saillants en 2007-2008

- En 2007-2008, la Direction a appuyé l'expansion de deux nouveaux districts d'aménagement, ce qui porte le total à 44 districts d'aménagement englobant 148 municipalités membres. Les districts d'aménagement jouent un rôle essentiel dans le règlement efficace des problèmes d'aménagement du territoire et de développement communautaire.

- Par l'intermédiaire du Programme d'aide à l'aménagement communautaire, la Direction a versé un total de 251 000 $ à 25 districts d'aménagement et municipalités en 2007-2008 pour les aider à préparer ou mettre à jour les règlements locaux relatifs à l'aménagement.

- En 2007-2008, la Direction a mis en œuvre des améliorations au Programme d'aide à l'aménagement communautaire spécialement conçues pour soutenir la préparation de politiques sur les exploitations d'élevage. Le programme versera maintenant jusqu'à 10 000 $ par municipalité rurale pour les aider à compiler des renseignements détaillés sur l'utilisation des terres au moyen de plans cadastraux numérisés, et 5 000 $ pour favoriser une participation efficace du public au processus d'aménagement, en plus de 3 000 $ par règlement préparé. Avec l'aide de la province, 33 municipalités rurales ont entrepris des projets de préparation de plans cadastraux numérisés.

- Le personnel a continué de contribuer à la coopération et la résolution de différends entre municipalités. Elle a notamment aidé 14 municipalités de la région des Parcs à créer un poste partagé d'agent de

développement et participé à la résolution de problèmes relatifs à la décharge dans le D.A.L. de Mystery Lake.

Sommaire des nouveaux projets d'aménagement par bureau régional (2007-2008) [1]

Bureau régional	Plans directeurs et modifications	Règlements de zonage et modifications	Autres règlements	Lotissements	Examens techniques de projets d'élevage	Examens liés aux terres domaniales
Beausejour	2	16	9	66	0	37
Brandon	2	29	8	94	3	5
Dauphin	2	19	4	89	0	49
Deloraine	1	10	3	26	5	2
Morden	6	31	2	145	1	0
Portage	2	16	9	87	2	4
Selkirk	8	33	7	125	1	10
Steinbach	5	18	6	173	6	0
Thompson	2	5	0	5	0	76
TOTAUX	**30**	**177**	**48**	**810**	**18**	**183**

[1] Les chiffres montrent uniquement les nouveaux projets commencés en 2007-2008 et ne comprennent pas les projets en cours commencés au cours d'années antérieures.

2(c) Services de planification communautaire

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note expl.
	$	ETP	$	pos. (nég.)	
Total des salaires	2 976,3	45,00	3 033,2	(56,9)	
Total des autres dépenses	999,4	0,00	1 062,4	(63,0)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(515,8)	0,00	(596,7)	80,9	
TOTAL	3 459,9	45,00	3 498,9	(39,0)	

Développement urbain

Vue d'ensemble

La Direction du développement urbain élabore et met en œuvre des politiques et des programmes qui appuient :

- la revitalisation des quartiers dans plusieurs centres urbains;
- la réhabilitation du centre-ville, le développement économique et le développement économique communautaire de Winnipeg.

La Direction travaille en partenariat avec d'autres administrations et des partenaires communautaires. Elle est responsable entre autres des programmes Quartiers vivants! et Renforcement des collectivités, de la section de l'urbanisme, des Initiatives de développement urbain et de l'Entente de partenariat de Winnipeg.

Quartiers vivants!

L'initiative Quartiers vivants! soutient la revitalisation par la collectivité même de quartiers vulnérables désignés de *Winnipeg* (West Broadway, Spence, William Whyte, Lord Selkirk Park, Point Douglas, St. John's, Dufferin, Centennial, West Alexander, North Portage, Daniel McIntyre et St. Matthews), de *Brandon* (centre-ville) et de *Thompson* (ensemble de la ville en se concentrant sur les zones où les besoins sont les plus vifs). En 2007-2008, l'initiative Quartiers vivants! a été étendue à *Dauphin, Flin Flon, The Pas, Portage la Prairie* et *Selkirk*. L'initiative Quartiers vivants! donne aux particuliers et aux groupes des quartiers désignés les outils dont ils ont besoin pour renforcer les possibilités de leur quartier. Son personnel est responsable de la coordination globale de l'initiative, y compris de la mise en œuvre directe de quatre des huit programmes de Quartiers vivants!

Principales activités en 2007-2008

- La section chargée de Quartiers vivants! a administré les quatre programmes suivants de l'initiative :

    - *Fonds de revitalisation des quartiers* : ce fonds a subventionné un vaste éventail d'initiatives communautaires dans les quartiers désignés, y compris des projets qui ont contribué au renforcement des capacités des quartiers, à leur stabilité, à leur développement économique et au bien-être.

    - *Initiatives communautaires* : ce programme a soutenu des projets qui ont eu de vastes retombées sur les quartiers centraux défavorisés de Winnipeg ou qui visaient des groupes précis de ces quartiers.

    - *Aide au développement des quartiers* : ce programme a subventionné le démarrage et le fonctionnement de base à long terme des sociétés de revitalisation des quartiers, qui travaillent au développement économique communautaire des quartiers désignés de l'initiative Quartiers vivants!

    - *Visites de la police dans les écoles* : Quartiers vivants! a inauguré ce programme en 2007-2008 pour soutenir les projets de visites de la police dans les écoles des quartiers qui ne sont pas admissibles à un financement du Fonds de revitalisation des quartiers.

- Dans le cadre de Quartiers vivants!, le ministère a également subventionné le programme des initiatives de formation. Des initiatives de formation ont été conçues et mises sur pied par d'autres ministères, en partenariat avec des organisations communautaires et des établissements d'enseignement.

- Trois autres programmes rattachés à Quartiers vivants!, soit le *Programme d'aide à l'accès au logement*, les *Centres d'arts urbains* et *Lighthouses*, ont été financés et assurés respectivement par les ministères des Services à la famille et du Logement, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme et de la Justice.

Faits saillants en 2007-2008

- Le programme Quartiers vivants! du ministère a été étendu à cinq autres collectivités urbaines en 2007-2008, soit Flin Flon, The Pas, Dauphin, Portage la Prairie et Selkirk.

- Le ministère a administré et surveillé 148 subventions à des projets Quartiers vivants! en 2007-2008.

- Les programmes de Quartiers vivants! ont engagé plus de 4,4 M$ dans 86 projets en 2007-2008. Vous trouverez des détails sur ces projets, par quartier, sur le site web de Quartiers vivants! : www.neighbourhoodsalive.mb.ca.

- Entre la mise sur pied de l'initiative en 2000 et le 31 mars 2008, 605 projets Quartiers vivants! ont été entrepris, dont la valeur totale estimative est de près de 63,2 M$. Là-dessus, plus de 27,1 M$ ont été versés par Quartiers vivants! et environ 31,6 M$ ont été obtenus d'autres bailleurs de fonds et en dons en nature par effet de levier.

- Le personnel de Quartiers vivants! a continué de fournir soutien et conseils à de nombreuses organisations communautaires dans les quartiers désignés. Il a également tenu des consultations et coordonné des activités de revitalisation avec d'autres ministères et administrations.

- Le site web de Quartiers vivants!, qui fournit des renseignements sur les programmes et les projets et donne accès à une panoplie d'outils de planification et d'élaboration de projets, a été entretenu et mis à jour.

2(d) Quartiers vivants!

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Total des salaires	286,0	5,00	331,7	(45,7)	
Total des autres dépenses	107,6	0,00	100,8	6,8	
Total de l'aide aux quartiers	4 058,9	0,00	4 570,0	(511,1)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique urbain et rural	(1 912,3)	0,00	(1 912,3)	0,00	
TOTAL	2 540,2	5,00	3 090,2	(550,0)	1

Explication

1. *L'écart vient du fait que les promoteurs de projets n'ont pas présenté leurs demandes d'aide aussi rapidement que prévu, au poste de l'aide aux quartiers.*

Urbanisme

La section de l'urbanisme étudie, élabore, met en œuvre et coordonne, à l'échelle de la province, des politiques, programmes et projets de revitalisation urbaine et de développement économique et communautaire, en collaboration avec d'autres ministères et d'autres ordres de gouvernement. La section soutient également les initiatives de développement économique et de développement économique

communautaire mises sur pied à Winnipeg qui favorisent le renforcement des capacités à long terme et qui intègrent des objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

Principales activités en 2007-2008

- La section a élaboré et mis en œuvre des politiques et des projets de revitalisation des quartiers, de développement économique communautaire et de revitalisation et développement de la ville de Winnipeg. Son personnel a été en liaison suivie avec d'autres ministères provinciaux, d'autres ordres de gouvernement et les principaux intéressés dans la collectivité.

- La section a continué de coordonner la mise en œuvre provinciale de l'entente sur le renforcement des collectivités, une initiative quinquennale d'investissements à coûts partagés avec la ville de Winnipeg qui prévoit l'engagement de 14 M$ pour améliorer l'état physique des quartiers résidentiels en déclin qui bordent les quartiers centraux défavorisés de Winnipeg. On a procédé à la mise en œuvre de divers projets, déterminés à l'issue d'un processus de planification stratégique communautaire, dans les six quartiers désignés, soit Luxton, Burrows Central, Saint-Boniface, Sargent Park-Minto, Wolseley et St. George-Worthington.

- La section a travaillé avec le personnel de la ville de Winnipeg à la conception d'un programme qui pourrait succéder à l'entente sur le renforcement des collectivités.

- La section a administré les Initiatives de développement urbain (IDU), un fonds (décrit plus loin) qui subventionne les projets et initiatives destinées à appuyer le développement de Winnipeg.

- La section a établi et entretenu des partenariats productifs avec les administrations municipales et avec le gouvernement fédéral en élaborant et mettant en œuvre des ententes conjointes et en coordonnant les politiques et programmes complémentaires.

Faits saillants en 2007-2008

- Au 31 mars 2008, un total de 11,3 M$ avait été dépensé par le programme de renforcement des collectivités à l'appui de la rénovation de logements et de 97 projets communautaires dans les six quartiers désignés.

- Par l'intermédiaire du fonds IDU, le ministère a versé plus de 23,9 M$ en financement en 2007-2008 pour 59 projets et activités destinés à appuyer le développement communautaire et économique de Winnipeg.

2(e) Urbanisme

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Total des salaires	580,9	9,00	659,8	(78,9)	
Total des autres dépenses	110,3	0,00	113,8	(3,5)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique urbain et rural	(269,6)	0,00	(317,8)	48,2	
TOTAL	421,6	9,00	455,8	(34,2)	

Entente de partenariat de Winnipeg (EPW)

L'Entente de développement économique et communautaire Canada-Manitoba-Winnipeg, un accord quinquennal doté d'un budget de 75 M$ connu sous le nom d'Entente de partenariat de Winnipeg ou EPW, a été signée en mai 2004 dans le but de promouvoir le développement économique et communautaire durable à long terme de la ville de Winnipeg. Ses objectifs sont de relever les défis économiques auxquels Winnipeg fait face et de mettre à profit les possibilités qui garantissent le développement d'une ville active, prospère et saine, une ville qui mise sur la diversité et qui offre à tous ses habitants des chances de participer pleinement à l'économie et à la société. L'EPW comprend les quatre principaux programmes suivants : *Participation des Autochtones, Mise en place de collectivités durables, Renouveau du centre-ville et Soutien à l'innovation et à la technologie.*

L'Entente de partenariat de Winnipeg accorde une aide financière aux projets dont les objectifs correspondent à ceux de ses programmes de base. Elle dispose d'un petit bureau qui donne de l'information au public et facilite la collaboration entre les trois ordres de gouvernement, les équipes des programmes de l'EPW et les promoteurs de projets. La section de l'EPW de la Direction du développement urbain administre les projets provinciaux qui se rattachent à l'EPW.

Principales activités en 2007-2008

- En partenariat avec le gouvernement fédéral et la ville de Winnipeg, et avec la participation de la collectivité, la section de l'EPW a continué de mettre en œuvre les projets provinciaux qui s'inscrivent dans un des quatre programmes de base de l'entente : *Participation des Autochtones, Mise en place de collectivités durables, Renouveau du centre-ville et Soutien à l'innovation et à la technologie.*

Faits saillants en 2007-2008

- Au 31 mars 2008, les trois partenaires de l'EPW avaient engagé plus de 51,7 M$ dans 216 projets et obtenu près de 113 M$ d'autres bailleurs de fonds et en dons en nature, pour une valeur totale estimative de 164,8 M$.

- La participation de la collectivité à la prestation du programme Participation des Autochtones et du volet Économie sociale et développement communautaire du programme Mise en place de collectivités durables a continué par l'entremise de comités consultatifs communautaires formés de parties intéressées.

- En 2007-2008, l'EPW a approuvé 42 projets, soit :

Participation des Autochtones	12 projets	Fonds de l'EPW	1 293 509 $
Mise en place de collectivités durables	25 projets	Fonds de l'EPW	3 708 810 $
Renouveau du centre-ville	2 projets	Fonds de l'EPW	4 590 000 $
Soutien à l'innovation et à la technologie	3 projets	Fonds de l'EPW	7 289 400 $

2(f) Entente de partenariat de Winnipeg

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008 $	ETP	Dépenses prévues 2007-2008 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Total des salaires	317,7	2,00	426,3	(108,6)	
Total des autres dépenses	45,4		46,5	(1,1)	
Programmes de l'EPW	3 510,3		3 984,6	(474,3)	
TOTAL	3 873,4	2,00	4 457,4	(584,0)	

Initiatives de développement urbain (IDU)

Winnipeg a une des économies les plus diversifiées au Canada, avec une croissance soutenue et un coût de la vie peu élevé. Les Initiatives de développement urbain soutiennent des projets et initiatives qui stimulent le développement de Winnipeg. Elles versent également une aide aux organisations communautaires pour leurs programmes, ainsi qu'à la ville de Winnipeg et aux organismes de développement économique de Winnipeg (CentreVenture Development Corporation, Destination Winnipeg et The Winnipeg Convention Centre). Le montant du financement est établi à chaque exercice à 25 % des recettes annuelles que l'on prévoit tirer des ALV situés dans la ville de Winnipeg. Les fonds versés dans le cadre de ce programme en 2007-2008 se sont chiffrés à 23 993 700 $. Ce programme est géré par la section de l'urbanisme.

Ce financement de projets et programmes à Winnipeg s'ajoute au soutien financier qui est versé directement à la ville de Winnipeg par la Direction des services consultatifs et financiers aux municipalités du ministère des Affaires intergouvernementales.

2(g) Initiatives de développement urbain

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008 $	Dépenses prévues 2007-2008 ETP	$	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Total des dépenses	23 993,7	0,00	24 764,0	(770,3)	

Services de soutien provincial-municipal

Vue d'ensemble

La Division des services de soutien provincial-municipal contribue au mandat global du ministère en renforçant les capacités des administrations municipales afin que celles-ci soient efficaces et responsables et en mesure d'assurer leur viabilité à long terme.

La Division établit et gère un cadre stratégique et législatif pertinent et habilitant pour les municipalités de la province et accorde un soutien financier complet aux 198 municipalités du Manitoba pour leurs initiatives et services. Elle fournit également du soutien aux représentants élus et aux fonctionnaires des municipalités en vue de renforcer leurs capacités dans le domaine de la gouvernance, du fonctionnement et des finances.

La Division assure en outre des services d'évaluation foncière et est responsable de la politique sur l'impôt foncier, qui est une source essentielle de revenu pour les municipalités. Elle fournit des services d'évaluation, notamment la production des avis d'évaluation et relevés d'impôts, à toutes les municipalités sauf la ville de Winnipeg. De plus, elle fournit un soutien technologique aux autres divisions du ministère.

Par ailleurs, la Division assure souvent la liaison entre les autres ministères et les municipalités.

La Division offre ses programmes et services par l'entremise de trois directions : la Direction des services d'évaluation, la Direction des services consultatifs et financiers aux municipalités et la Direction des systèmes d'information.

Faits saillants en 2007-2008

- La Division a entrepris de raccourcir le cycle de réévaluation foncière à deux ans plutôt que quatre, afin que les évaluations soient plus à jour. Cette transition a exigé un remaniement substantiel des procédés et beaucoup de formation, ainsi que des changements au système informatique utilisé pour l'évaluation.

- La Division a versé de nouvelles subventions conditionnelles destinées à soutenir les initiatives municipales prioritaires telles que la sécurité publique et l'amélioration de l'infrastructure des transports. Elle a augmenté les subventions inconditionnelles afin de donner aux municipalités la flexibilité de répondre à leurs demandes de services et besoins individuels. Plus de 204 M$ ont été versés aux municipalités du Manitoba.

- La Division a restauré le partenariat de financement moitié-moitié du fonctionnement des transports en commun avec les villes de Winnipeg, Brandon, Thompson et Flin Flon afin de soutenir l'offre de services de transports en commun publics abordables et accessibles.

- Elle a aidé les municipalités à élaborer et mettre en œuvre de nouveaux procédés pour la production de rapports conformes aux exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ainsi que pour le programme de transfert des recettes de la taxe sur l'essence. Elle bénéficie de la collaboration de ses partenaires municipaux et du gouvernement fédéral pour ces initiatives.

- Elle a tenu la conférence provinciale-territoriale annuelle des ministres responsables des administrations locales, qui a porté sur le renforcement des relations avec les municipalités. Pour la première fois, une association municipale a été invitée à y faire un exposé.

Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint coordonne le bon fonctionnement de la Division des services de soutien provincial-municipal. Il offre direction et soutien au personnel pour la prestation des programmes et services de la Division, sous forme notamment de dispositions législatives et de la politique sur l'impôt foncier, de services consultatifs et de services d'éducation et de formation aux représentants élus et aux fonctionnaires des municipalités, du financement versé aux municipalités et de services d'évaluation foncière et d'assistance en technologie de l'information.

Le bureau du sous-ministre adjoint se charge aussi d'informer et de conseiller le sous-ministre, le ministre et les hauts fonctionnaires sur les sujets de préoccupation relatifs aux administrations locales.

Le bureau du sous-ministre adjoint assure par ailleurs le maintien de solides relations de travail avec les municipalités, les autres organisations et les autres ministères, afin de soutenir les municipalités du Manitoba.

3(a) Haute direction

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Total des salaires	169,6	2,00	174,2	(4,6)	
Total des autres dépenses	22,1	0,00	29,0	(6,9)	
TOTAL	191,7	2,00	203,2	(11,5)	

Services d'évaluation

La Direction fournit des services d'évaluation foncière relativement à 406 700 inscriptions aux rôles, d'une valeur marchande totale de 35,3 milliards de dollars, aux parties suivantes :

- 197 municipalités du Manitoba (Winnipeg assure ses propres services d'évaluation);
- le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba, pour 61régions sous sa tutelle;
- le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba;
- 36 divisions et districts scolaires du Manitoba.

Les services d'évaluation comprennent la détermination de la valeur, de la classification et de l'assujettissement à l'impôt des biens suivants :

- les « biens réels » (terres et bâtiments) dans 197 municipalités;
- les « biens personnels » (équipement) utilisés pour les réseaux de distribution du gaz et pour la production de pétrole et de gaz dans toutes les municipalités, et d'autres biens personnels dans 133 municipalités qui prélèvent un impôt sur les biens personnels;
- « l'évaluation commerciale » dans 37 municipalités qui prélèvent une taxe professionnelle.

Principales activités en 2007-2008

- La Direction a mis à jour les rôles de réévaluation de 2008 afin de refléter les constructions, les

changements de propriétaire et d'adresse du propriétaire, les modifications à la description officielle, les lotissements et les agrandissements de bâtiments. Elle a envoyé 44 457 avis aux propriétaires concernés et fourni les rôles préliminaires et définitifs aux municipalités. Plus de 77 200 changements ont été enregistrés dans les rôles de 2008.

- Elle a répondu aux 635 appels interjetés devant les comités de révision en 2007 et aux 13 appels interjetés par la suite devant la Commission municipale.

- La Direction a communiqué aux municipalités l'information requise pour les « impôts complémentaires », c'est-à-dire les avis d'imposition pour les nouvelles constructions qui n'étaient pas inscrites au rôle d'évaluation définitif remis l'année précédente, permettant ainsi aux municipalités de percevoir toutes les recettes fiscales qui leur reviennent.

- La Direction effectue régulièrement des examens de propriétés, pour que le registre des biens soit à jour. Environ 54 000 propriétés ont fait l'objet d'un examen.

La Direction fait également des recherches sur des questions liées à l'évaluation foncière, élabore des politiques et procédures pour les bureaux de district, assure la liaison avec les évaluateurs des municipalités et aide les entreprises, d'autres organisations et les ministères provinciaux et fédéraux pour ce qui a trait à l'évaluation. Elle conseille également le gouvernement sur les questions législatives et stratégiques liées à l'évaluation foncière.

Voir l'annexe A pour avoir de plus amples renseignements sur l'évaluation à la valeur marchande et l'annexe B pour les renseignements sur l'évaluation scolaire totale.

La Direction fonctionne selon le principe de la récupération des coûts. Elle recouvre 25 % de son budget total d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse; 75 % est payé par les municipalités.

Clients

- Les *municipalités* utilisent les évaluations pour déterminer le niveau d'imposition municipale, nécessaire pour assurer la prestation des services locaux.

- *Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba* (taxe d'aide à l'éducation) et les 36 divisions et districts scolaires de la province (taxe spéciale) utilisent les évaluations pour obtenir des recettes fiscales, nécessaires pour financer les programmes scolaires.

- *Tous les ministères* responsables de terres domaniales utilisent les évaluations comme fondement des subventions qui sont versées aux municipalités en remplacement d'impôt.

- *Les propriétaires fonciers, les évaluateurs indépendants, les établissements de crédit et le public* utilisent également les données d'évaluation à des fins diverses.

Faits saillants en 2007-2008

- *Harmonisation des pratiques de la Direction de l'évaluation et du Service de l'évaluation foncière de la ville de Winnipeg :* L'évaluateur municipal de la province et l'évaluateur de la ville de Winnipeg ont poursuivi leur examen systématique des politiques et procédures d'évaluation, afin d'harmoniser l'approche partout où cela est possible et ainsi renforcer l'uniformité et l'équité des évaluations à l'échelle de la province.

- *Raccourcissement du cycle de réévaluation foncière :* La Direction a pris des mesures pour réduire le cycle de réévaluation foncière à deux ans plutôt que quatre, à compter de 2010, afin que les évaluations foncières soient plus à jour. Ce projet a exigé des discussions suivies avec l'évaluateur de la ville de Winnipeg, un remaniement substantiel des procédés et beaucoup de formation, et des changements au système informatique utilisé pour l'évaluation.

3(b) Services d'évaluation

Dépenses par sous poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note expl.
	$	ETP	$	pos. (nég.)	
Total des salaires	7 132,0	124,50	7 329,8	(197,8)	
Total des autres dépenses	1 576,7	0,00	1 643,2	(66,5)	
Moins : Somme récupérable d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	(2 243,3)	0,00	(2 243,3)	0,0	
TOTAL	6 465,4	124,50	6 729,7	(264,3)	

Services consultatifs et financiers aux municipalités (SCFM)

La Direction des SCFM aide les administrations municipales à renforcer leurs capacités afin qu'elles soient capables de réagir efficacement à l'évolution des circonstances et de poser les fondements de municipalités saines et viables.

L'appui fourni aux municipalités du Manitoba comprend un cadre de financement dynamique, l'offre de soutiens législatifs habilitants et flexibles, et l'offre d'un soutien consultatif aux représentants élus et aux fonctionnaires des municipalités. L'appui consultatif précis fourni aux municipalités, notamment l'éducation et la formation, varie grandement selon la capacité et la taille de la municipalité. Winnipeg étant un grand centre urbain, la ville fonctionne selon un cadre législatif et financier différent et ne nécessite généralement pas de services consultatifs.

Principales activités en 2007-2008

- La Direction a établi un cadre législatif et stratégique pertinent et habilitant.
- Elle a fourni des conseils et des services consultatifs conçus pour renforcer les capacités dans les domaines de l'administration, de la gouvernance et des finances.
- Elle a veillé à ce que les municipalités respectent les dispositions législatives sur l'établissement des budgets, la comptabilité, la présentation de rapports et l'emprunt de capitaux, et à ce qu'elles fassent preuve de diligence raisonnable relativement à ces emprunts.
- Elle a versé l'aide financière annuelle conditionnelle et inconditionnelle à l'appui des priorités des municipalités en matière de fonctionnement et d'immobilisations.
- Elle a assuré l'administration des fonds de la taxe fédérale sur l'essence et des fonds fédéraux pour les transports en commun qui sont versés aux municipalités.

Faits saillants en 2007-2008

- Les partenariats fructueux formés avec l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) et la Manitoba Municipal Administrators Association (MMAA) en vue de projets précis ont visé principalement le

renforcement des capacités dans le domaine de l'administration et de la gouvernance locale en 2007-2008.

- La Direction a tenu un séminaire pour les administrateurs municipaux au congrès annuel de la Manitoba Municipal Administrators' Association, qui a porté sur les questions d'administration municipale d'intérêt commun, y compris celles d'ordre procédural et comptable.
- Elle a continué de revoir et mettre à jour le manuel de procédures visées par la Loi municipale, afin qu'il reflète clairement l'importance pour le public d'être informé des processus municipaux et d'y participer, comme l'indique un récent rapport de l'ombudsman du Manitoba. Ce manuel est un guide qui accompagne la *Loi municipale* et qui est conçu comme ouvrage de référence pour les dirigeants municipaux qui travaillent sous le régime de cette loi.

- La Direction a continué de réviser et de produire le livret *Statistiques, municipalités de la province du Manitoba*, qui présente les principales statistiques générales et financières sur les 198 municipalités du Manitoba.

- La Direction a pris les mesures de diligence raisonnable requises pour les emprunts de capitaux contractés par les municipalités afin d'aider celles-ci à financer leurs projets d'investissement. En 2007, les municipalités manitobaines ont contracté des emprunts de capitaux totalisant 50,2 M$, soit 33 % de plus que les 37,7 M$ empruntés en 2006. Le nombre de demandes d'emprunt a augmenté, passant de 60 en 2005 à 80 en 2007.

- La Direction a modifié des règlements corrélatifs à la *Loi municipale* afin de :
  - augmenter les droits que les municipalités demandent aux compagnies productrices d'agrégat en vertu du *Règlement sur les droits et les contrats d'exploitation et de transport d'agrégats*, fournissant des recettes additionnelles pour l'infrastructure municipale;

  - modifier les limites des districts urbains locaux (D.U.L.) dans diverses municipalités, en vertu du *Règlement sur les districts urbains locaux*, afin que les municipalités puissent prévoir et recouvrer adéquatement le coût de la prestation des services municipaux aux propriétaires fonciers, etc. dans leur municipalité.

- La Direction a continué d'appuyer la mise en œuvre des recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), visée pour l'exercice municipal 2009, relativement à la comptabilité municipale et la production de rapports financiers. À cet égard, en 2007-2008, elle a plus particulièrement :
  - préparé un ouvrage de référence, avec l'aide d'un groupe de parties intéressées, et tenu 20 séances de formation d'une journée sur l'identification et l'évaluation des immobilisations corporelles municipales. Les états financiers municipaux de 2007 contiennent une note communiquant les progrès réalisés dans ce domaine;
  - fourni direction et conseils suivis aux municipalités pour la mise en œuvre des exigences relatives aux immobilisations corporelles et géré le programme de consultants sur le terrain de l'AMM;
  - établi des groupes de travail d'intéressés sur les responsabilités environnementales et les décharges, et sur le périmètre comptable des municipalités.

- La Direction a aidé Infrastructure Canada à concevoir et préparer un manuel d'instructions à l'intention des municipalités pour le système de déclaration des fonds de la taxe fédérale sur l'essence, et elle a fourni une aide individuelle au personnel administratif municipal pour la production de leur premier rapport électronique annuel sur le fonds de la taxe fédérale sur l'essence et le fonds pour les transports en commun publics.

- La Direction a fourni un soutien financier complet à toutes les municipalités du Manitoba. Toutes les municipalités reçoivent une part des recettes fiscales croissantes de la province par l'entremise du Fonds de croissance du Manitoba, le programme unique de partage des recettes de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le carburant mis en place par le Manitoba. En 2007-2008, toutes les municipalités, y compris la ville de Winnipeg, ont partagé un total de 132,8 M$ distribués par le Fonds de croissance du Manitoba

pour les routes, les transports en commun et les autres priorités municipales en matière d'infrastructure et de services.

- La province a un arrangement de soutien financier différent avec Winnipeg qu'avec les autres municipalités, étant donné les différents besoins, situations démographiques et économies de ces municipalités. La ville de Winnipeg a reçu plus de 148 M$ d'Affaires intergouvernementales Manitoba, ce qui représente une hausse globale de 18 % en 2007 et est la plus forte augmentation annuelle du financement provincial jamais enregistrée. D'autres ministères provinciaux ont également apporté à la ville un soutien lié aux programmes.

- La province a versé plus de 55 M$ en financement aux municipalités situées en dehors de la ville de Winnipeg par l'entremise du ministère des Affaires intergouvernementales. Un soutien additionnel pour les immobilisations a été versé dans le cadre d'autres programmes dont le Programme Infrastructures Canada-Manitoba et la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba, ainsi que de l'aide accordée aux districts de conservation.

- Les nouveaux fonds et les fonds accrus versés par la province aux municipalités en 2007-2008 comprennent :

  Subventions de fonctionnement pour les transports en commun – En 2007, la province a rétabli le partenariat de financement moitié-moitié du fonctionnement des transports en commun avec les villes de Winnipeg, Brandon, Thompson et Flin Flon et s'est engagée à maintenir ce financement dans les années à venir.

  Sécurité publique – 3,8 M$ ont été accordés à Winnipeg pour financer des postes additionnels de pompiers et de paramédics ainsi que d'autres initiatives de sécurité publique déterminées par la ville. De nouveaux fonds ont aussi été accordés pour 4 nouveaux postes de pompiers dans chacune des villes de Brandon, Thompson et Portage la Prairie, et des fonds de formation accrus ont été versés aux municipalités qui font appel à un service bénévole de lutte contre les incendies.

  Police - De nouveaux fonds pour 14 postes additionnels d'agents de police ont été versés à Winnipeg grâce au partage des recettes provinciales des jeux de hasard, portant à 60 le nombre total d'agents de police de la ville financés par la province depuis 2005. Brandon aussi a reçu de nouveaux fonds pour 2 agents de police de plus, portant à 9 le nombre total d'agents de police de Brandon financés par la province.

  Infrastructure des transports – 29 M$ en nouveaux fonds pour les routes, les ponts et les pistes cyclables à Winnipeg, dans le cadre d'un investissement provincial quinquennal de 125 M$ dans l'infrastructure des transports de Winnipeg.

- Le Manitoba appuie le versement de fonds de la taxe fédérale sur l'essence à toutes les municipalités et a distribué plus de 26 M$ en paiements dans le cadre de ce programme en 2007-2008. La province administre également le transfert aux municipalités des fonds fédéraux pour les transports en commun, et a versé plus de 32,65 M$ aux municipalités du Manitoba à cet égard au cours des deux derniers exercices. Winnipeg, Brandon, Thompson et Flin Flon ont reçu au total 27,25 M$ pour leurs réseaux publics de transports en commun. Les autres municipalités qui offrent un service de transport pour personnes handicapées ont aussi reçu une part de 5,4 M$ pour le remplacement de véhicules de transport adapté.

3(c) Services consultatifs et financiers aux municipalités

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.

Total des salaires	1 208,2	16,30	1 202,8	5,4
Total des autres dépenses	365,5	0,00	393,7	(28,2)
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	0,0	0,00	0,0	0,0
TOTAL	1 573,7	16,30	1 596,5	(22,8)

Systèmes d'information

La Direction soutient et améliore la prestation des programmes du ministère des Affaires intergouvernementales en mettant en service de la technologie de l'information de pointe, en concevant de nouveaux systèmes et en aidant à remanier les processus opérationnels.

La Direction assure l'élaboration d'applications, le soutien technique et le travail de bureau relatifs aux systèmes d'évaluation et de facturation des taxes ainsi qu'aux systèmes ministériels internes.

Principales activités en 2007-2008

- La Direction a soutenu, exploité et entretenu le Système de traitement et d'administration des évaluations du Manitoba (MAVAS) afin de produire les rôles et les avis d'évaluation annuels des municipalités, en y apportant notamment des modifications pour que la technologie sur laquelle repose ces processus opérationnels demeure à jour.

- Elle a soutenu, exploité et entretenu le système d'impôt foncier du Manitoba afin de préparer les relevés annuels d'impôt foncier et rapports connexes pour les municipalités.

- Elle a soutenu et exploité d'autres systèmes du ministère des Affaires intergouvernementales, assurant entre autres l'entretien des systèmes suivants :
  - le système de suivi des activités des Services de planification communautaire, qui permet de surveiller les progrès de diverses affaires dans les bureaux d'aménagement régionaux;
  - le système de la correspondance de la Commission municipale, qui permet à celle-ci de fixer et vérifier les dates des audiences et d'envoyer les avis aux appelants;
  - le système de paiement anticipé du crédit d'impôt du Manitoba pour les taxes scolaires et l'impôt foncier, qui sert à confirmer l'admissibilité des contribuables et à accorder cette déduction à ceux qui sont admissibles;
  - divers autres systèmes de moindre envergure appuyant des fonctions comme les budgets et les prévisions salariales.

Clients

- *Les principaux clients internes* sont *d'autres directions d'Affaires intergouvernementales (en particulier les Services d'évaluation)* qui font appel aux Systèmes d'information pour leurs services de technologie de l'information. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et Finances Manitoba sont d'autres clients internes.

- *Les principaux clients externes* sont les municipalités, pour les rôles et avis d'évaluation, les récapitulations des budgets et les relevés de taxes, utilisés pour l'établissement des budgets et la perception des taxes.

- *Les clients externes de second plan* sont les organisations qui travaillent dans les secteurs de l'immobilier, de l'évaluation, des finances ou du droit et qui reçoivent des données d'évaluation des Systèmes d'information.

Faits saillants en 2007-2008

- *Production des relevés d'impôt foncier :* Les relevés d'impôt foncier de 2007 ont été imprimés et distribués à toutes les propriétés du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg, à l'exclusion de celles de la ville de Brandon.

- *Production des avis et rôles d'évaluation foncière :* Les avis et rôles d'évaluation foncière de 2007 ont été préparés et distribués à toutes les propriétés du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg.

- *Système d'information géographique :* Des fonctions supplémentaires ont été ajoutées au système d'évaluation foncière pour permettre les analyses spatiales personnalisées. On a amélioré l'accès aux données d'évaluation foncière. On a entrepris des travaux destinés à accroître l'accès aux données d'évaluation par l'entremise du site web du gouvernement.

3(d) Systèmes d'information

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Total des salaires	970,0	8,30	977,2	(7,2)	
Total des autres dépenses	1 008,7	0,00	1 309,0	(300,3)	
Moins : Somme récupérable d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	(447,0)	0,00	(447,0)	0,0	
TOTAL	1 531,7	8,30	1 839,2	(307,5)	1

Explication

1. La sous-utilisation des crédits vient du fait que des contrats de services professionnels ne se sont pas matérialisés comme prévu.

Aide financière aux municipalités

Aide financière à la ville de Winnipeg

La province fournit à la ville de Winnipeg un vaste soutien financier, qui est administré par le ministère des Affaires intergouvernementales, notamment un soutien aux priorités en matière d'infrastructure et de services municipaux grâce au Fonds de croissance du Manitoba, de même que d'autres subventions de fonctionnement et d'équipement pour répondre aux principaux besoins financiers de la ville. Une écriture de compensation reflète le transfert du programme d'aide au revenu et du programme de l'ombudsman de la ville à la province et le transfert des programmes des services de santé publique à l'Office régional de la santé de Winnipeg, sans engagement de coûts, conformément aux modalités établies.

Fonds de croissance du Manitoba

Grâce au Fonds de croissance du Manitoba, le programme unique de partage des recettes de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le carburant établi par le Manitoba, la ville de Winnipeg reçoit une part des recettes fiscales croissantes de la province pour financer les transports en commun, la sécurité publique, l'infrastructure routière et d'autres infrastructures et services municipaux.

Les subventions versées à la ville de Winnipeg par le Fonds de croissance du Manitoba en 2007-2008 comprennent ce qui suit :

Aide générale – aide financière servant à répondre aux priorités de la ville de Winnipeg en matière d'infrastructures et de services municipaux.

Subvention de fonctionnement pour les transports en commun – aide la ville de Winnipeg à exploiter son système de transports en commun, y compris le transport des personnes handicapées. En 2007, la province a rétabli le partenariat de financement moitié-moitié des transports en commun avec Winnipeg qui avait été éliminé en 1993, ce qui a entraîné une hausse du financement versé à la ville pour le fonctionnement des transports en commun.

Subvention d'équipement pour les transports en commun – aide la ville à acheter de nouveaux autobus de transports en commun.

Subvention pour les routes – soutient le programme annuel de réfection des rues résidentielles et des voies principales de la ville.

Sécurité publique – soutient les services de lutte contre les incendies et de paramédics et d'autres services essentiels de la ville.

Autre aide de fonctionnement

Les autres fonds de fonctionnement versés à la ville de Winnipeg par le ministère des Affaires intergouvernementales comprennent l'allocation régulière d'un pourcentage des recettes provinciales des jeux de hasard (ALV et casinos) et une subvention générale de soutien pour compenser le coût de la taxe provinciale destinée à la santé et à l'éducation postsecondaire (charges sociales), ainsi que d'autres fonds liés à des programmes particuliers, en l'occurrence l'évaluation foncière, la lutte contre la maladie hollandaise de l'orme et les opérations larvicides contre les moustiques nuisants.

Autre aide pour les immobilisations

Des subventions d'équipement sont versées à la ville pour des projets d'infrastructure prioritaires. Elles visent à donner à Winnipeg une plus grande flexibilité et une plus grande autonomie dans ses décisions relatives aux dépenses en immobilisations et une plus grande certitude au chapitre du financement des immobilisations;

elles aident par ailleurs la province à honorer ses engagements relatifs au renouvellement des infrastructures municipales dans le cadre d'un partenariat financier entre la province et la ville.

En 2007-2008, 6,7 M$ ont été versés à Winnipeg en subventions d'équipement. Ce montant comprend le financement des projets approuvés comme bénéficiaires de fonds provinciaux du fonds d'infrastructure Manitoba-Winnipeg, le nouveau cadre de financement à long terme des immobilisations de la ville de Winnipeg, qui commence en 2007-2008. Il comprend aussi le financement des projets préalablement approuvés comme bénéficiaires de fonds provinciaux du Programme de financement des projets d'investissement urbain (PFPIU III).

Allocation spéciale pour les transports en commun

Une nouvelle allocation provinciale spéciale de 0,5 M$ pour les transports en commun a été versée en 2007-2008, dans le cadre d'un engagement triennal de 1,3 M$ destiné à augmenter le montant de la taxe fédérale sur l'essence alloué à la ville pour l'infrastructure des transports en commun. Ces fonds serviront à améliorer les voies réservées prioritairement aux autobus et les voies aménagées pour leur permettre de devancer la circulation.

Projets d'amélioration des routes

La province a versé 29 M$ en nouveaux fonds pour les routes, les ponts et les pistes cyclables de la ville. Ce montant fait partie d'un engagement provincial quinquennal de 125 M$ destiné à l'infrastructure des transports de Winnipeg.

4(a) Aide financière à la ville de Winnipeg

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
(1) Fonds de croissance du Manitoba	86 873,4		86 873,4		
(2) Autre aide de fonctionnement					
Subvention inconditionnelle aux programmes	19 887,5		19 887,5		
Subvention générale de soutien	9 894,9		9 911,6	(16,7)	
Développement communautaire urbain (jeux de hasard)	15 260,0		14 055,6	1 204,4	1
Lutte contre la maladie hollandaise de l'orme	900,0		900,0		
Lutte contre les moustiques	1 014,5		1 100,0	(85,5)	
Soutien de l'évaluation foncière	3 000,0		3 000,0		
Moins : Rajustement reflétant le transfert de programmes de la ville de Winnipeg	(23 650,0)		(23 650,0)		

Total partiel	**26 306,9**		**25 204,7**	**(102,2)**	
(3) Autre aide pour les immobilisations	6 725,1		10 750,0	(4 024,9)	2
(4) Allocation spéciale pour les transports en commun	444,9		444,9		
(5) Projets d'amélioration des routes	29 000,0		20 000,0	9 000,0	2
TOTAL	**149 350,3**	**0,00**	**143 273,0**	**4 872,9**	

Explication

1. *La hausse reflète une augmentation des recettes provinciales nettes tirées des ALV situés à Winnipeg.*

2. *Il a fallu au total 9 millions en fonds additionnels pour des projets routiers approuvés en 2007-2008. Un excédent de 4 millions a été constaté au poste 13-4A-3 (Autre aide pour les immobilisations) en raison de dépenses moindres que prévu pour d'autres projets d'immobilisations subventionnés par la province.*

Aide financière aux autres municipalités

Fonds de croissance du Manitoba

Grâce au Fonds de croissance du Manitoba, le programme unique de partage des recettes de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le carburant établi par le Manitoba, les municipalités reçoivent une part des recettes fiscales croissantes de la province pour financer les routes, les installations de loisirs et bibliothèques, les transports en commun (y compris le transport des personnes handicapées), la sécurité publique et les autres infrastructures et services municipaux.

Les subventions versées aux municipalités en 2007-2008 par le Fonds de croissance du Manitoba comprennent ce qui suit :

Aide générale – aide financière visant à répondre aux priorités des municipalités en matière d'infrastructures et de services.

Subvention de fonctionnement pour les transports en commun – fonds versés aux municipalités pour le fonctionnement des services de transports en commun, y compris le transport des personnes handicapées. Deux types de subventions sont accordés :

Des subventions de fonctionnement inconditionnelles pour les transports en commun aux villes de Brandon, Thompson et Flin Flon pour soutenir le fonctionnement de leur réseau de transports en commun.

Des subventions du Programme de transport pour les personnes ayant des problèmes de motilité pour soutenir le fonctionnement d'un service de transport adapté dans 66 collectivités manitobaines, afin de permettre aux personnes qui ont des problèmes de motilité de vivre de façon plus autonome. Les municipalités peuvent recevoir les fonds de fonctionnement suivants de ce programme :

- Une subvention de démarrage ponctuelle de 6 000 $ pour aider la municipalité responsable à établir un nouveau service de transport pour personnes handicapées. En 2007-2008, une municipalité a reçu une subvention de démarrage pour établir un nouveau service de transport des personnes handicapées.

- Une subvention de fonctionnement annuelle fondée sur 37,5 % des dépenses de fonctionnement admissibles brutes (maximum de 20 000 $ pour les collectivités qui ont un véhicule et de 30 000 $ pour celles qui ont plus d'un véhicule).

La province a restauré le partenariat de financement moitié-moitié des transports en commun avec Brandon, Thompson et Flin Flon à compter de 2007 et maintiendra ce financement dans le futur. Les autres collectivités qui offrent des services de transport en commun adapté ont aussi reçu une part d'une subvention ponctuelle de 5,4 M$ en 2007 pour le remplacement de véhicules adaptés. Ce financement a été fourni par la Fiducie fédérale d'investissement pour les transports en commun.

Subvention d'équipement pour les transports en commun – fonds versés aux municipalités pour soutenir les investissements dans les services publics de transports en commun. Il y a deux types de subventions :

Une subvention d'équipement pour les transports en commun de 128 000 $ a été versée à la ville de Brandon en 2007-2008 pour financer le remplacement ou la remise en état d'autobus de transports en commun.

Le Programme de transport pour les personnes ayant des problèmes de motilité (en plus de verser des subventions de fonctionnement annuelles) verse aussi des subventions d'équipement ponctuelles égales à 50 % du coût d'achat net d'une fourgonnette adaptée, jusqu'à concurrence de 10 000 $. En 2007-2008, une municipalité a reçu ce type de subvention.

Subvention pour les routes – financement d'immobilisations versé selon une formule de partage des coûts en vue d'aider les municipalités à construire ou réparer des routes municipales admissibles desservant des zones commerciales ou industrielles ou d'importantes zones récréatives dans la collectivité.

Fonds pour les services municipaux de loisirs et de bibliothèque – fournit un total de 7,4 M$ en financement provincial pluriannuel à l'appui des projets d'installations de loisirs et de bibliothèques dans les régions rurales et le Nord du Manitoba.

Sécurité publique – financement de fonctionnement pour l'embauche de deux nouveaux agents de police à Brandon et pour les services de lutte contre les incendies dans les régions rurales du Manitoba.

Autre aide de fonctionnement

Subventions générales de soutien

En 2007-2008, 19 municipalités du Manitoba ont reçu des subventions générales de soutien pour compenser le paiement de l'impôt provincial destiné à la santé et à l'éducation postsecondaire. Ces subventions sont accordées aux municipalités selon la masse salariale réelle de l'année précédente. Les municipalités ayant des coûts salariaux réels de moins de 2 M$ ont reçu une subvention égale à 4,3 % de ces coûts défalqués d'une exemption salariale de 1 M$. Les municipalités dont les coûts salariaux réels étaient de plus de 2 M$ ont reçu une subvention égale à 2,15 % de ces coûts.

Développement communautaire rural (jeux de hasard)

La subvention de développement communautaire rural (jeux de hasard), qui est financée par un pourcentage de 10 % des recettes nettes des appareils de loterie vidéo (ALV) situés dans les collectivités rurales, fournit un soutien inconditionnel à toutes les municipalités (à l'exclusion de la ville de Winkler et du D.A.L. de Mystery Lake) et à toutes les collectivités relevant des Affaires du Nord. En 2007-2008, les municipalités ont reçu un paiement de 19,97 $ par habitant, plus une subvention de base de 5 000 $ par municipalité. Le ministère des Affaires autochtones et du Nord reçoit un pourcentage des recettes des ALV destinées à être distribuées, qui est calculé d'après la population des collectivités relevant des Affaires du Nord en pourcentage de la population totale du Manitoba, sans compter les Premières nations et la ville de Winnipeg. Le paiement versé au ministère des Affaires autochtones et du Nord en 2007-2008 a été de 206 135 $

Allocation spéciale pour les transports en commun

Une nouvelle allocation provinciale spéciale pour les transports en commun a été versée en 2007-2008, dans le cadre d'un engagement triennal envers les villes de Brandon, Thompson et Flin Flon d'augmenter la part de la taxe fédérale sur l'essence allouée à chaque ville pour l'infrastructure des transports en commun.

4(b) Aide financière aux autres municipalités

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
(1) Fonds de croissance du Manitoba	45 930,7		46 312,4	(381,7)	
(2) Autre aide de fonctionnement					
Subvention générale de soutien	1 455,4		1 445,6	9,8	
Développement communautaire rural (jeux de hasard))	8 620,0		8 443,3	176,7	
Total partiel	**10 075,4**		**9 888,9**	**186,5**	
(3) Allocation spéciale pour les transports en commun	42,3		42,3		
TOTAL	**56 048,4**	**0,00**	**56 243,6**	**(195,2)**	

Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Des subventions tenant lieu d'impôt sont versées aux municipalités pour les biens provinciaux situés dans les limites des administrations locales. Des subventions égales au montant des taxes scolaires et des taxes municipales sont versées sur tous les biens provinciaux sauf ceux qui sont exempts, par exemple les voies publiques, les voies navigables provinciales et les terres situées dans les parcs ou aires de loisirs provinciaux.

	SUBVENTIONS VERSÉES	
	2006-2007($)	**2007-2008($)**
M.R.	2 307,7	2 408,8
Villages	38,4	38,7
Petites villes	1 149,1	1 179,5
D.A.L.	12,4	11,7
Villes (exclusion faite de Winnipeg)	3 033,9	3 109,6
Ville de Winnipeg	7 252,7	7 113,6
Affaires du Nord	144,4	153,8
Remboursements pour l'agriculture	(22,3)	(21,3)
Municipalités et collectivités du Nord	13 916,3	13 994,4

4(c) Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Dépenses par sous-poste	**Dépenses réelles 2007-2008**	**Dépenses prévues 2007-2008**		**Écart**	**Note**
	$	**ETP**	**$**	**pos. (nég.)**	**expl.**
Subventions	13 994,4	0,00	14 508,6	(514,2)	
Somme récupérable	(14 319,8)	0,00	(14 319,8)	0,0	
TOTAL	(325,4)	0,00	188,8	(514,2)	

Somme récupérable des Initiatives de développement économique urbain et rural

Ce programme prévoit la récupération partielle des dépenses de fonctionnement et d'équipement liées au Programme de transport pour les personnes ayant des problèmes de motilité des Initiatives de développement économique rural. Il prévoit également la récupération des dépenses liées à l'aide financière versée à la ville de Winnipeg des Initiatives de développement urbain.

4(d) Somme récupérable des Initiatives de développement économique urbain et rural

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Somme récupérable	(4 398,0)	0,00	(4 414,1)	16,1	

Organisation des mesures d'urgence

Vue d'ensemble

L'Organisation des mesures d'urgence (OMU) du Manitoba travaille étroitement avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé, les organismes bénévoles et sans but lucratif et le grand public à promouvoir et coordonner la préparation aux urgences dans le but de prévenir la perte de vie et les dommages aux biens et à l'environnement. La *Loi sur les mesures d'urgence* charge l'OMU du Manitoba de surveiller et de coordonner tous les aspects des préparatifs d'urgence dans la province et de diriger les mesures prises par les organismes provinciaux en cas d'urgence, autres que celles qui sont prises sur les lieux du sinistre. En vertu de la *Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911*, elle est également chargée de surveiller et de régir les services de réponse téléphonique 911. Elle est responsable de l'administration du Programme d'aide financière aux sinistrés ainsi que des programmes d'indemnisation visés par la *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge*.

Organisation des mesures d'urgence (OMU)

L'OMU du Manitoba veille à :

- s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* à titre d'organisme coordonnateur de la gestion des urgences pour le gouvernement provincial;
- s'acquitter de ses obligations législatives relatives au respect des dispositions de la *Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911*;
- établir et renforcer la capacité de gestion des urgences du gouvernement provincial;
- coordonner et gérer les situations d'urgence en dehors du lieu immédiat de l'urgence lorsque l'aide provinciale est nécessaire ou demandée;
- contribuer au rétablissement de la situation après la catastrophe en versant une aide financière aux sinistrés, s'il y a lieu, pour les pertes admissibles subies par les particuliers, les petites entreprises, les exploitations agricoles, certains organismes sans but lucratif et le secteur public;
- offrir des programmes d'indemnisation au besoin en application de la *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge*;
- favoriser un climat de coopération entre tous les secteurs qui participent à la protection de la sécurité publique au Manitoba;
- améliorer constamment tous les aspects de la gestion des urgences au Manitoba et faire preuve d'innovation dans ce domaine.

Principales activités en 2007-2008

Coordination lors d'urgences et rétablissement après un sinistre

Bien que les inondations attribuables au ruissellement du printemps aient été limitées dans la plupart des régions de la province en 2007, un embâcle et la formation de frasil dans la rivière Rouge ont provoqué une inondation subite en avril 2007. La situation, qui a causé des dommages à 20 ou 30 propriétés et entraîné l'évacuation d'environ 120 personnes, a nécessité une intervention d'urgence dans la ville de Selkirk, la M.R. de St. Clements et la M.R. de St. Andrews. L'OMU du Manitoba a participé directement à l'intervention, ainsi qu'à l'administration du programme d'AFS annoncé par le gouvernement provincial.

Entre le 22 et le 24 juin 2007, un système météorologique violent a causé des tornades qui ont détruit quatre maisons à Elie et une dans la municipalité rurale d'Argyle, en plus de causer des dommages à large échelle du sud-ouest du Manitoba jusque dans la région du Whiteshell le long de la frontière de l'Ontario. L'OMU du Manitoba a travaillé directement avec les collectivités sur les lieux de ces urgences pendant la période d'intervention et coordonné les mesures prises pour appuyer le rétablissement des personnes et collectivités touchées, notamment le versement de l'AFS pour les pertes admissibles.

Le 9 août 2007, la ville de Dauphin et ses alentours ont subi des dommages généralisés suite à une violente tempête de grêle. Bien que la majorité des dommages aient été remboursés par des assurances, la nature complexe du phénomène a entraîné quelques problèmes de rétablissement. De concert avec l'ONG Partners in Disaster, l'OMU a aidé la ville de Dauphin à établir un groupe de travail chargé du rétablissement communautaire, qui a servi de lieu où les principaux intervenants ont pu former des partenariats synergiques qui ont facilité les efforts de rétablissement de la collectivité.

Pourparlers fédéraux-provinciaux-territoriaux en matière de politique

Les déclarations faites par le Conseil de la fédération en 2004 ont catalysé un renouveau de l'environnement de la politique de gestion des urgences, que les orientations provenant des ministres responsables de la gestion des urgences ont maintenu. L'OMU du Manitoba continue de participer activement à ces importantes discussions et a assumé un rôle de leadership dans la mise sur pied d'une capacité nationale d'alerte publique en cas d'urgence et dans la révision des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), qui établissent les lignes directrices relatives à l'admissibilité et le partage des frais des PAFS avec le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral a maintenant finalisé les révisions aux AAFCC. Les nouveaux AAFCC sont le résultat de plus de cinq années de consultations entre les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et remplacent les anciens accords, vieux de vingt ans.

Planification municipale des mesures d'urgence

Selon les dispositions de la *Loi sur les mesures d'urgence* adoptées en 2001, les municipalités doivent avoir un plan d'urgence approuvé par l'OMU du Manitoba. Toutes les municipalités ont maintenant un plan d'urgence approuvé et l'OMU travaille avec elles pour les aider à satisfaire aux exigences continues qu'elles doivent respecter pour maintenir cette conformité. Les discussions se poursuivent avec l'Association des municipalités du Manitoba dans le but de pousser plus loin le degré de préparation des municipalités aux urgences en intégrant les meilleures pratiques et les leçons apprises aux plans d'urgence municipaux.

Planification de la continuité des activités

L'OMU du Manitoba dirige la mise en place d'un programme de planification de la continuité des activités (PCA) à l'échelle du gouvernement. Il s'agit d'un début de planification qui permettra aux secteurs fonctionnels de fournir un niveau minimal de services dans un délai prescrit et aidera à la prise de décisions stratégiques sur les priorités en matière de services en cas de perturbation plus grave. Éducation, formation et exercices, ainsi que l'élaboration de plans de réponse à des scénarios précis, apporteront des améliorations à ce premier niveau de préparation. La mise au point initiale d'un programme de PCA à l'échelle du gouvernement a été terminée en 2007 et les efforts se tournent maintenant vers l'établissement de plans et de procédures de réponse à des éventualités précises afin d'assurer une réponse coordonnée à l'échelle du gouvernement. À mesure que les plans seront testés et mis en œuvre au cours de l'année qui vient, le programme viendra à maturité, avec des plans prouvés et plus efficaces, un nombre croissant d'employés formés et renseignés, et plus de coordination et de coopération entre les ministères.

Planification en cas de pandémie de grippe ou de grippe aviaire

La préparation à une pandémie de grippe ou de grippe aviaire exige de tenir compte de considérations distinctes pour l'une et l'autre. En cas de grippe aviaire, on vise plutôt le confinement et l'éradication de la grippe; en cas de pandémie, le défi est de prévoir les perturbations sociétales plus vastes et de s'y préparer. Dans un cas comme dans l'autre, il est nécessaire de planifier à l'échelle nationale et à l'échelle régionale. Un

comité directeur fédéral-provincial conjoint sur la grippe aviaire a été formé. Coprésidé par l'OMU du Manitoba, ce comité regroupe des représentants de 12 ministères fédéraux et 9 ministères provinciaux et est chargé de dresser un plan exhaustif et coopératif de réponse à une éventuelle épidémie de grippe aviaire au Manitoba. En outre, un comité directeur fédéral-provincial conjoint de lutte contre les pandémies a été formé récemment. Aussi coprésidé par l'OMU, ce groupe est responsable de dresser un plan de coordination pour la gestion des conséquences d'une pandémie de grippe.

Formation en gestion des urgences

L'OMU du Manitoba continue d'offrir une formation gratuite en gestion des urgences aux fonctionnaires municipaux et à d'autres responsables dans ce domaine. En 2007-2008, 727 personnes ont reçu une formation.

13-5 Organisation des mesures d'urgence

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Total des salaires	1 340,8	25,00	1 803,4	(462,6)	
Total des autres dépenses	657,7	0,00	726,0	(68,3)	
TOTAL	1 998,5	25,00	2 529,4	(530,9)	1

Explication

1. *Les dépenses réelles ont été moindres que prévu à cause du temps qu'il a fallu pour pourvoir les postes vacants durant l'exercice.*

Coûts liés aux immobilisations

Ce poste budgétaire prévoit des fonds pour l'amortissement des immobilisations du ministère des Affaires intergouvernementales.

13-6 Coûts liés aux immobilisations

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Coûts liés aux immobilisations	186,0	0,00	185,0	1,0	

Information financière

État de rapprochement

Détails	Prévisions 2007-2008 $
Budget des dépenses publié de 2007-2008 – Affaires intergouvernementales	246 468,0
Affectation de fonds provenant de :	
- Crédits d'autorisation	
• Mise en œuvre de certaines ententes Canada-Manitoba	2 905,2
• Initiatives concernant la sécurité	128,4
Budget des dépenses de 2007-2008 (après rajustement)	249 501,6

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

SECTION I – AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

DÉPENSES PRÉVUES 2007-2008		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2007-2008	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-1	**ADMINISTRATION ET FINANCES**				
31,0	(a)	Traitement du ministre	42,1	30,4	11,7	
	(b)	Cabinet du ministre et bureau du sous-ministre				
546,2		1 Salaires	552,4	535,1	17,3	
80,1		2 Autres dépenses	76,2	78,9	(2,7)	
	(c)	Bureau de Brandon				
185,6		1 Salaires	206,6	139,3	67,3	
62,5		2 Autres dépenses	57,1	61,3	(4,2)	
	(d)	Gestion des ressources humaines				
160,6		1 Salaires	180,5	156,8	23,7	
35,4		2 Autres dépenses	35,4	28,8	6,6	
	(e)	Services financiers et administratifs				
521,9		1 Salaires	402,6	403,1	(0,5)	
189,0		2 Autres dépenses	171,4	142,8	28,6	
	(f)	Commission municipale				
857,6		1 Salaires	567,7	580,0	(12,3)	
236,5		2 Autres dépenses	226,3	235,9	(9,6)	
	(g)	Régie des services publics				
656,9		1 Salaires	685,3	661,4	23,9	
628,9		2 Autres dépenses	578,6	533,4	45,2	

4 192,2	TOTAL 13-1	3 782,2	3 587,2	195,0

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2007-2008		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2007-2008	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-2	**AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES**				
	(a)	Haute direction				
175,2		1 Salaires	131,6	119,1	12,5	
43,5		2 Autres dépenses	35,7	24,9	10,8	
	(b)	Services de planification provinciale				
433,6		1 Salaires	460,6	375,5	85,1	
199,6		2 Autres dépenses	129,2	183,9	(54,7)	
(183,1)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(105,0)	(114,6)	9,6	
	(c)	Services de planification communautaire				
3 033,2		1 Salaires	2 976,3	2 765,6	210,7	
1 062,4		2 Autres dépenses	999,4	817,0	182,4	
(596,7)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(515,8)	(342,6)	(173,2)	
	(d)	Quartiers vivants!				
331,7		(1) Salaires et avantages sociaux	286,0	307,4	(21,4)	
100,8		(2) Autres dépenses	107,6	57,1	50,5	
4 570,0		(3) Aide aux quartiers	4 058,9	3 617,0	441,9	
(1 912,3)		(4) Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain et rural	(1 912,3)	(1 602,3)	(310,0)	
	(e)	Urbanisme				

659,8		(1)Salaires et avantages sociaux	580,9	507,9	73,0	
113,8		(2)Autres dépenses	110,3	75,6	34,7	
(317,8)		(3)Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(269,6)	(209,1)	(60,5)	
	(f)	Entente de partenariat de Winnipeg				
426,3		(1)Salaires et avantages sociaux	317,7	292,7	25,0	
46,5		(2)Autres dépenses	45,4	40,3	5,1	
3 984,6		(3)Programmes de l'EPW	3 510,3	5 243,3	(1 733,0)	1
24 764,0	(g)	Initiatives de développement urbain	23 993,7	25 596,0	(1 602,3)	
36 935,1		TOTAL 13-2	34 940,9	37 754,7	(2 813,8)	

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2007-2008		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2007-2008	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-3	**SERVICES DE SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL**				
	(a)	Haute direction				
174,2		1 Salaires	169,6	161,2	8,4	
29,0		2 Autres dépenses	22,1	27,6	(5,5)	
	(b)	Services d'évaluation				
7 329,8		1 Salaires	7 132,0	6 880,3	251,7	
1 643,2		2 Autres dépenses	1 576,7	1 501,7	75,0	
(2 243,3)		3 Moins : Somme récupérable d'Éducation Citoyenneté et Jeunesse	(2 243,3)	(2 154,4)	(88,9)	
	(c)	Services consultatifs et financiers aux municipalités				
1 202,8		1 Salaires	1 208,2	1 102,2	106,0	
393,7		2 Autres dépenses	365,5	416,5	(51,0)	
		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	0,0	(100,0)	100,0	
	(d)	Systèmes d'information				
977,2		1 Salaires	970,0	1 018,4	(48,4)	
1 309,0		2 Autres dépenses	1 008,7	1 119,0	(110,3)	
(447,0)		3 Moins : Somme récupérable d'Éducation Citoyenneté et Jeunesse	(447,0)	(440,4)	(6,6)	

10 368,6	TOTAL 13-3	9 762,5	9 532,1	230,4

49

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2007-2008		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2007-2008	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007	HAISSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-4	**AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS**				
	(a)	Aide financière à la ville de Winnipeg				
86 873,4		(1) Fonds de croissance du Manitoba	86 873,4	86 103,0	770,4	2
		(2) Autre aide de fonctionnement				
19 887,5		(a) Subvention inconditionnelle aux programmes	19 887,5	19 887,5	0,0	
9 911,6		(b) Subvention générale de soutien	9 894,9	9 530,4	364,5	
14 055,6		(c) Développement communautaire urbain	15 260,0	13 732,4	1 527,6	3
900,0		(d) Lutte contre la maladie hollandaise de l'orme	900,0	900,0	0,0	
1 100,0		(e) Lutte contre les moustiques	1 014,5	1 014,5	0,0	
3 000,0		(f) Soutien de l'évaluation foncière	3 000,0	3 000,0	0,0	
(23 650,0)		(g) Moins : Rajustement reflétant les transferts de programmes de la ville de Winnipeg	(23 650,0)	(23 650,0)	0,0	
10 750,0		(3) Autre aide pour les immobilisations	6 725,1	9 595,5	(2 870,4)	4
444,9		(4) Allocation spéciale pour les transports en commun	444,9	0,0	444,9	5
20 000,0		(5) Amélioration des routes	29 000,0	0,0	29 000,0	6
	(b)	Aide financière aux autres municipalités				
46 312,4		(1) Fonds de croissance du Manitoba	45 930,7	45 498,0	432,7	7

1 445,6		(2) Autre aide de fonctionnement				
8 443,3		(a) Subvention générale de soutien	1 455,4	1 369,3	86,1	
		(b) Développement communautaire rural	8 620,0	8 594,1	25,9	
42,3		(3) Allocation spéciale pour les transports en commun	42,3	0,0	42,3	8

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent,

DÉPENSES PRÉVUES 2007-2008		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2007-2008	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	(c)	Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt				
14 508,6		(1) Subventions	13 994,4	13 916,3	78,1	
(14 319,8)		Moins : Somme récupérable d'autres postes	(14 319,8)	(14 285,4)	(34,4)	
(4 414,1)	(d)	Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique urbain et rural	(4 398,0)	(3 037,8)	(1 360,2)	9
195 291,3		TOTAL 13-4	200 675,3	172 167,7	28 507,5	

51

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2007-2008		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2007-2008	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-5	**ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE**				
		Organisation des mesures d'urgence				
1 803,4		(a) Salaires	1 340,8	1 132,7	208,1	10
726,0		(b) Autres dépenses	657,7	536,1	121,6	
2 529,4		TOTAL 13-5	1 998,5	1 668,8	329,7	
185,0	**13-6**	**COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS**	186,0	194,6	(8,6)	
249 501,6		**TOTAL DES DÉPENSES DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES**	**251 345,4**	**224 905,1**	**26 440,2**	

52

NOTES EXPLICATIVES

1. *L'écart par rapport à l'exercice précédent vient d'une diminution du nombre de projets en cours durant cet exercice, l'entente tirant à sa fin.*

2. *L'écart par rapport à l'exercice précédent reflète une augmentation du financement en 2007-2008.*

3. *L'écart reflète une augmentation des recettes provinciales nettes générées par les ALV situés à Winnipeg.*

4. *L'écart par rapport à l'exercice précédent est attribuable au moment de la présentation des demandes par la ville.*

5. *L'écart vient du fait qu'il s'agit d'un nouveau programme en 2007-2008.*

6. *L'écart vient du fait qu'il s'agit d'un nouveau programme en 2007-2008.*

7. *L'écart par rapport à l'exercice précédent vient d'une hausse du financement en 2007-2008.*

8. *L'écart vient du fait qu'il s'agit d'un nouveau programme en 2007-2008.*

9. *L'écart par rapport à l'exercice précédent vient de la récupération de nouvelles sommes pour le Fonds d'infrastructure et l'allocation spéciale pour les transports en commun.*

10. *La hausse des dépenses par rapport à l'exercice précédent vient de l'ajout de nouvelles années-personnes.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES RECETTES PAR SOURCE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

Recettes réelles 2006-2007	Recettes réelles 2007-2008	Hausse (baisse)	Source	Recettes réelles 2007-08	Recettes prévues 2007-2008	Écart	Note expl.
			Programmes en cours – Recettes non fiscales				
624,2	635,5	11,3	(a) Droits	635,5	550,4	85,1	
7 448,1	7 750,7	302,6	(b) Municipalités – encaissements de frais partagés	7 750,7	8 277,9	(527,2)	
61,9	36,0	(25,9)	(c) Divers	36,0	50,3	(14,3)	
1 325,6	1 388,4	62,8	(d) Somme recouvrée de la Régie des services publics	1 388,4	1 381,5	6,9	
			Gouvernement du Canada				
220,0	85,7	(134,3)	(a) Programme conjoint de planification d'urgence	85,7	220,0	(134,3)	1
9 679,8	9 896,3	216,5	TOTAL DES RECETTES	9 896,3	10 480,1	(583,8)	

Explication

1. *La baisse des recettes par rapport à l'exercice précédent et le fait que les recettes aient été moindres que prévu en 2007-2008 viennent de la mise en œuvre d'une formule de financement révisée par le gouvernement fédéral.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, PAR POSTE

Pour les exercices terminés entre le 31 mars 2004 et le 31 mars 2008

DÉPENSES RÉELLES ET RAJUSTÉES* (en milliers de $)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008

		ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$
13-1	ADMINISTRATION ET FINANCES [1]	40,83	3 809,6	41,33	3 596,	40,33	3 571,	40,33	3 587	40,33	3 782
13-2	AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES	68,00	26 212,9	68,00	23 203,3	67,00	30 330,3	67,00	37 754,7	69,00	34 940,9
13-3	SERVICES DE SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL [1, 3]	156,60	9 872,2	153,10	9 341,3	151,10	9 381,8	151,10	9 532,1	151,10	9 762,5
13-4	AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS	0,00	142 719,6	0,00	141 851,9	0,00	155 109,6	0,00	172 167,7	0,00	200 675,3
13-5	ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE [2]	19,00	1 561,4	19,00	1 642,3	19,00	1 746,8	24,00	1 668,8	25,00	1998,5
13-6	COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS [1]	0,00	192,0	0,00	164,2	0,00	191,6	0,00	194,6	0,00	186,0
TOTAL	AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES	284,43	184 367,7	281,43	179 799,0	277,43	200 332,2	282,43	224 905,1	288,43	251 345,4

NOTES EXPLICATIVES

1. *Les chiffres réels de 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 ont été rajustés pour refléter les réorganisations ministérielles effectuées en 2006-2007.*

2. *En 2004-2005, l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a été transférée du ministère de l'Industrie, du Développement économique et des Mines. Les chiffres réels de 2003-2004 ont été rajustés pour refléter ce transfert.*

3. *En 2005-2006, 6,0 postes ETP ont été transférés au ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie pour la conception et la mise en place de services intégrés de technologie de l'information et des communications au gouvernement. Les ETP de 2003-2004 et 2004-2005 ont été rajustés de façon à refléter ce transfert.*

4. *En 2006-2007, la Division du Commerce et des Relations fédérales-provinciales et internationales a été transférée au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce. Les chiffres des exercices précédents ont été rajustés de manière à refléter ce transfert.*

5. *En 2006-2007, l'entente Infrastructures Canada-Manitoba a été transférée au ministère de l'Infrastructure et des Transports et l'Entente de partenariat économique a été transférée au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce. Les chiffres des exercices précédents ont été rajustés de manière à refléter ces transferts.*

Autres crédits

Dépenses d'urgence (27-1)

Source de financement pour les dépenses d'urgence imprévues liées à des catastrophes naturelles telles que feux de forêt, inondations et urgences environnementales.

Principales activités en 2007-2008

- Provisions pour les dépenses liées aux feux de forêt, inondations et autres catastrophes naturelles, y compris le coût des interventions contre les feux de forêt et autres urgences, l'aide aux sinistrés et d'autres postes relatifs aux urgences. Ces crédits servent aussi à rembourser partiellement aux ministères les pertes de biens non assurés.

- L'estimation annuelle des dépenses a été établie d'après les moyennes historiques. Les dépenses réelles varient d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques et de la fréquence des catastrophes.

27-1 Dépenses d'urgence

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart	Note
	$	ETP	$	pos. (nég.)	expl.
Total des autres dépenses	34 001,6	0,00	25 000,0	9 001,6	
TOTAL	34 001,6	0,00	25 000,0	9 001,6	1

Explication

1. Le dépassement des crédits est principalement attribuable aux dépenses associées à la lutte contre les feux de forêt.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES D'URGENCE

DÉPENSES PRÉVUES 2007-2008		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2007-2008	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	27-1	DÉPENSES D'URGENCE				
15 000,0		Lutte contre les feux de forêt	27 859,9	32 420,3	(4 560,4)	1
10 000,0		Dépenses liées à l'agriculture et à d'autres événements	6 141,7	21 875,9	(15 734,2)	2
25 000,0			34 001,6	54 296,2	(20 294,6)	

Explication

1. *Les dépenses ont été moindres que durant l'exercice précédent à cause d'un nombre moins élevé de feux de forêt au Manitoba en 2007-2008.*
2. *Les dépenses ont été moindres que durant l'exercice précédent à cause de dépenses inférieures à la normale pour les inondations et phénomènes météorologiques.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES RECETTES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES D'URGENCE

Dépenses réelles 2006-2007	Dépenses réelles 2007-2008	Hausse (baisse)	Source	Dépenses réelles 2007-2008	Dépense prévues 2007-2008	Écart	Note expl.
			AUTRES RECETTES :				
0,0	0,0	0,0	Divers	0,0	25,0	(25,0)	1
12 020,1	5 959,5	(6 060,6)	Gouvernement du Canada : Dépenses d'urgence	5 956,5	5 000,0	956,5	2
12 020,1	5 959,5	(6 060,6)	TOTAL DES RECETTES	5 956,5	5 025,0	931,5	

Explication

1. *Il n'y a pas eu de recettes de sources diverses en 2006-2007, ni en 2007-2008.*
2. *La baisse par rapport à l'exercice précédent est attribuable aux comptes débiteurs de 2006-2007 associés aux inondations du printemps de 2006. Les recettes de 2007-2008 ont été plus élevées que prévu car il y a eu plus de demandes que ce qui avait été projeté pour des urgences.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

DONNÉES HISTORIQUES SUR CINQ ANS
DÉPENSES D'URGENCE 27-1
SOMMAIRE DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, PAR PROGRAMME

Pour la période de cinq ans qui s'est terminée le 31 mars 2008

DÉPENSES RÉELLES ET RAJUSTÉES* (en milliers de $)

	2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$
Aide aux sinistrés		2 426,2		14 960,5		50 083,5		21 875,9		4 739,8
Feux de forêt		51 646,9		15 083,6		17 057,8		32 420,3		27 859,9
Agriculture		43 200,0								154,6
Divers		297,3								1 247,3
TOTAL		97 570,4		30 044,1		67 141,3		54 296,2		34 001,6

ANNEXES

Annexe A – Évaluation à la valeur marchande – Totaux provinciaux

À la fin de l'année civile, la Direction de l'évaluation remet les rôles d'évaluation définitifs à toutes les municipalités à l'exception de la ville de Winnipeg. La valeur marchande cumulée de l'ensemble des évaluations au Manitoba, telle qu'elle figure dans ces rôles, est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Genre de rôle / Exercice	RURAL	VILLAGES	PETITES VILLES	VILLES	D.A.L.	AFFAIRES AUTOCHTONES / DU NORD	TOTAL
Commerce							
2008	40 409 510	55 800	17 182 890	56 549 940	677 000	1 532 600	116 407 740
2007	39 208 310	55 800	19 722 290	52 855 900	677 700	1 458 200	113 978 200
Différence	1 201 200	0	(2 539 400)	3 694 040	(700)	74 400	2 429 540
Biens pers.							
2008	184 207 600	1 844 900	26 288 700	37 800 300	0	173 300	250 314 800
2007	166 367 900	2 170 800	25 600 600	37 580 000	0	173 300	231 892 600
Différence	17 839 700	(325 900)	688 100	220 300	0	0	18 422 200
Biens réels (T)							
2008	21 824 436 400	278 952 880	2 934 727 100	4 903 602 600	72 451 100	101 475 200	30 115 645 280
2007	21 472 525 690	300 588 800	2 845 866 800	4 750 434 300	71 160 100	99 368 600	29 539 944 290
Différence	351 910 710	(21 635 920)	88 860 300	153 168 300	1 291 000	2 106 600	575 700 990
Biens réels (G)							
2008	780 579 000	12 822 700	171 497 800	260 237 700	3 665 100	59 360 100	1 288 162 400
2007	780 188 400	13 231 600	171 328 700	259 093 100	3 200 800	59 347 900	1 286 390 500
Différence	390 600	(408 900)	169 100	1 144 600	464 300	12 200	1 771 900
Biens réels (S)							
2008	92 703 800	14 995 600	158 510 800	177 265 000	380 300	493 200	444 348 700
2007	92 338 400	16 338 800	154 803 700	169 213 800	380 300	525 600	433 600 600
Différence	365 400	(1 343 200)	3 707 100	8 051 200	0	(32 400)	10 748 100
Biens réels (E)							
2008	1 141 074 100	70 507 700	1 077 808 100	701 409 600	18 888 000	45 227 200	3 054 914 700
2007	1 134 406 100	75 993 400	1 066 052 000	690 897 700	19 381 600	42 977 400	3 029 708 200
Différence	6 668 000	(5 485 700)	11 756 100	10 511 900	(493 600)	2 249 800	25 206 500
TOTAL							
2008	24 063 410 410	379 179 580	4 386 015 390	6 136 865 140	96 061 500	208 261 600	35 269 793 620
2007	23 685 034 800	408 379 200	4 283 374 090	5 960 074 800	94 800 500	203 851 000	34 635 514 390
Différence	378 375 610	(29 199 620)	102 641 300	176 790 340	1 261 000	4 410 600	634 279 230

T – Imposables
G – Exempts : versent une subvention tenant lieu d'impôt
S – Imposables : exemptés des taxes scolaires
E – Exempts

Annexe B – Évaluation scolaire totale (valeur fractionnée)

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'évaluation municipale*, l'évaluation scolaire totale de 2008 a été communiquée au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse au plus tard le 1er décembre 2007. C'est sur ce chiffre que s'est fondé le calcul des taxes scolaires. L'évaluation scolaire totale correspond à l'évaluation municipale totale, plus la valeur fractionnée des biens personnels moins la valeur des biens réels exemptés des taxes scolaires. L'évaluation scolaire totale est l'assiette fiscale sur laquelle se fonde la province pour obtenir les recettes nécessaires pour soutenir le programme d'éducation au Manitoba et est un facteur déterminant dans la distribution des fonds aux divisions scolaires.

Division scolaire	Évaluation scolaire
Beautiful Plains	297 608 060
Borderland	380 799 660
Brandon	1 333 204 650
Evergreen	452 576 210
Flin Flon	81 108 210
Fort la Bosse	317 854 930
Frontier	126 437 960
Garden Valley	450 781 080
Hanover	845 478 890
Interlake	545 102 940
Kelsey	152 488 640
Lakeshore	158 536 480
Lord Selkirk	867 860 430
Louis Riel	2 834 213 860
Mountain View	454 548 920
Mystery Lake	208 453 980
Hors des limites des divisions*	78 990 700
Park West	360 848 720
Pembina Trails	2 848 436 530
Pine Creek	195 976 150
Portage la Prairie	578 529 720
Prairie Rose	497 684 010
Prairie Spirit	481 290 820
Red River Valley	479 941 530
River East Transcona	2 502 546 940
Rolling River	355 541 090
Seine River	614 076 440
Seven Oaks	1 212 391 430
Southwest Horizon	380 243 470
St. James Assiniboia	1 873 339 010
Sunrise	1 003 727 430
Swan Valley	238 572 580
Turtle Mountain	221 606 340
Turtle River	108 262 680
Western	227 320 970
Winnipeg	4 656 155 150
TOTAL	**28 422 536 610**

* Assujettis à la taxe d'aide à l'éducation et non à la taxe spéciale

Annexe C – Comités et corporations de la Couronne

Leaf Rapids Town Properties Ltd.

La corporation Leaf Rapids Town Properties Ltd. (autrefois Leaf Rapids Development Corporation) a été fondée en 1971 par une entente sans précédent entre la province et Sherrit-Gordon Mines. En vertu de cette entente, tous les biens de surface imposables de la compagnie minière ont été inscrits au rôle d'imposition à des fins fiscales, confirmant la présence sociale de Sherrit-Gordon dans la collectivité. Par l'entremise de Leaf Rapids Town Properties Ltd., la province a aménagé les biens situés dans la ville et gère maintenant le Town Centre et d'autres établissements. Elle recouvre ses coûts par la location de propriétés.

La corporation a un conseil d'administration formé de six personnes choisies et élues en fonction de leurs responsabilités de hauts fonctionnaires de la province du Manitoba. Le ministre des Finances en est l'unique actionnaire. La corporation rend compte au gouvernement par l'intermédiaire du ministre des Affaires intergouvernementales. Linda McFadyen, sous-ministre des Affaires intergouvernementales, est la présidente du conseil d'administration et de la corporation. Les administrateurs actuels, au 31 mars 2008, sont Linda McFadyen, Paul Rochon (Infrastructure et Transports), Gary Ostry (Sciences, Technologie, Énergie et Mines), Scott Wiebe (Finances), Dori Gingera-Beauchemin (Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales) et Jeff Gordon (Affaires autochtones et du Nord).

Un représentant de la ville de Leaf Rapids assiste aux réunions du conseil d'administration à titre consultatif. La gestion quotidienne du Town Centre, du parc industriel, du terrain de maisons mobiles et des autres propriétés est assurée par le don de temps de fonctionnaires. En 2007-2008, le personnel de soutien de la corporation a été fourni par le ministère de l'Infrastructure et des Transports. Le directeur général, qui est le sous-ministre adjoint de la Division des locaux du ministère de l'Infrastructure et des Transports, rend compte des affaires qui ont trait à la corporation à la présidente.

Annexe D – Activités et réalisations en matière de développement durable

La présente section résume le progrès de l'intégration des principes et des directives de développement durable dans les programmes et activités du ministère des Affaires intergouvernementales. Ce sommaire est structuré selon les principes et les directives de développement durable définis dans les annexes A et B de la *Loi sur le développement durable*.

Intégration des décisions environnementales et économiques

- Le personnel de la Direction des services administratifs assure la mise en œuvre des principes et politiques de développement durable à l'échelle du gouvernement en siégeant à plusieurs comités gouvernementaux qui s'occupent de développement durable.

- La Division de l'aménagement et du développement communautaires travaille en partenariat avec les autorités locales responsables de l'aménagement, les autres ministères, le secteur privé et les parties intéressées pour veiller à ce que les Manitobains vivent dans des collectivités et des régions bien aménagées, respectueuses de l'environnement et économiquement viables. La Division est responsable d'établir et d'administrer des politiques, des lois et des règlements provinciaux intégrés sur l'aménagement du territoire, et de fournir aux administrations locales, aux districts d'aménagement, aux collectivités du Nord et au public des services d'aménagement professionnels, en région, qui sont conformes aux intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire.

- L'entente Canada-Manitoba sur le transfert des recettes de la taxe fédérale sur l'essence (2005-2015) apporte un financement aux projets d'infrastructures municipales écologiquement durables. L'entente stipule que les municipalités doivent rendre compte des dépenses faites et des résultats obtenus, pour confirmer que les objectifs de durabilité environnementale sont atteints. Les municipalités doivent également dresser des plans intégrés de durabilité communautaire pour aider à garantir la durabilité environnementale, culturelle, sociale et économique à long terme de la collectivité.

- Par l'intermédiaire de la Fiducie fédérale d'investissement pour les transports en commun, la province soutient également l'exploitation de systèmes municipaux publics de transports en commun abordables et accessibles partout au Manitoba. Ce soutien comprend de nouveaux fonds pour le remplacement des véhicules destinés au transport des personnes handicapées et pour les priorités établies en matière de transports en commun à Winnipeg, Brandon, Thompson et Flin Flon. Le financement des transports en commun publics sert à augmenter le nombre d'usagers des réseaux et contribue aux objectifs environnementaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air.

- La Régie des services publics, depuis au moins deux ans, veille non seulement à ses responsabilités en vertu de la *Loi sur le développement durable*, mais aussi à celles des corporations de la Couronne réglementées qui sont de son ressort. Plus particulièrement, elle a demandé à la Société d'assurance publique du Manitoba ainsi qu'à Hydro-Manitoba et à sa filiale, Centra-Gas, de tenir compte des considérations environnementales dans leurs demandes d'approbation de tarifs. Dans une décision rendue en 2006, la Régie a stipulé que les futures demandes de tarifs d'hydroélectricité doivent inclure des renseignements sur les coûts sociaux environnementaux externes. Cette décision comprenait également une allusion au fait que les tarifs décroissants par blocs (tarif unitaire plus faible pour usage plus élevé) devraient être éliminés et que la mise en œuvre de tarifs progressifs (tarif unitaire croissant pour usage plus élevé) devrait être envisagée pour l'avenir. Cette dernière indication figure maintenant couramment dans toutes les décisions de la Régie sur les tarifs d'eau des municipalités. L'objet de cette approche est d'encourager la conservation.

Supervision de la gestion de l'environnement

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités versent une aide financière à toutes les municipalités pour améliorer la viabilité des collectivités, soutenir la prestation de services municipaux abordables et de qualité et contribuer à la gestion des ressources communautaires et de l'environnement. Ils apportent notamment un soutien aux infrastructures et aux services « verts » de la ville de Winnipeg, tels que les transports en commun et le remplacement d'autobus, les installations de traitement des eaux usées et la lutte contre la maladie hollandaise de l'orme. Ils fournissent également une aide pour le fonctionnement et l'équipement des services publics de transports en commun dans toute la province, y compris le transport des personnes ayant des problèmes de motilité.

- Le Fonds de croissance du Manitoba a élargi la formule unique de partage des recettes de l'impôt sur le revenu établi par le Manitoba de manière à inclure le partage des recettes de la taxe sur le carburant pour financer les routes, les transports en commun publics (y compris le transport des personnes handicapées) et d'autres infrastructures et services municipaux. Le Fonds a versé à toutes les municipalités un soutien financier accru en 2007 en raison d'une proportion croissante de recettes fiscales provinciales. Des dispositions de reddition de comptes garantissent que ces augmentations sont affectées aux priorités municipales.

- La province a un cadre à long terme de financement des immobilisations dans la ville de Winnipeg, le fonds d'infrastructure Manitoba-Winnipeg, qui prévoit l'engagement de 70,0 M$ sur six ans, avec partage des coûts, pour répondre aux priorités conjointes de financement des infrastructures.

- Les municipalités recevront un total de 167,3 M$ en recettes de la taxe fédérale sur l'essence grâce à l'Entente Canada-Manitoba sur le transfert de recettes de la taxe fédérale sur l'essence (2005-2015). Les Services consultatifs et financiers aux municipalités administrent ces fonds pour le compte du Canada, ce qui comprend leur distribution aux municipalités et la présentation de rapports au Canada sur les dépenses et les résultats obtenus.

- Les municipalités ont reçu un total de 32,7 M$ de la Fiducie fédérale d'investissement pour les transports en commun en 2007-2008, pour soutenir les systèmes municipaux publics de transports en commun partout au Manitoba. Les Services consultatifs et financiers aux municipalités administrent ces fonds, qui ont maintenant commencé à être versés aux municipalités.

- La Division de l'aménagement et du développement communautaires offre des subventions pour encourager les municipalités et les districts d'aménagement à se doter d'un premier programme local d'aménagement du territoire ou à revoir et actualiser leur plan directeur et leur règlement de zonage.

- L'Équipe verte en milieu urbain donne aux jeunes Manitobains des possibilités d'emplois ou de débouchés professionnels dans leur localité tout en aidant les collectivités à préserver et améliorer leur environnement local.

- La Régie des services publics, dans ses ordonnances sur les tarifs, encourage activement les services municipaux d'eaux et d'égouts à inclure dans leurs tarifs un montant destiné à la constitution d'une réserve qui leur permettra de satisfaire aux futures normes de conservation et de qualité de l'eau, de même qu'aux normes attendues d'élimination des effluents. La Régie est consciente de l'effet que le traitement des eaux usées peut avoir sur la santé des lacs de la province et rappelle aux services publics municipaux leur responsabilité de se soucier de ce problème.

Responsabilité partagée et compréhension

- Les Services des ressources humaines, en mettant en œuvre le plan d'équité en matière d'emploi du ministère, veillent à ce que les politiques considèrent et reflètent les besoins et points de vue des divers groupes ethniques du Manitoba.

- Un comité consultatif local formé de représentants de l'Association des municipalités du Manitoba et de l'Association des conseils communautaires du Nord étudie et recommande l'allocation de fonds du PICM aux projets envisagés dans les régions rurales et dans le Nord.

- La Direction du développement urbain continue de travailler en partenariat avec les sociétés de revitalisation des quartiers dans les quartiers ciblés par l'initiative Quartiers vivants! Ces sociétés se concentrent sur les enjeux relevés dans leur quartier et font des propositions qui répondent le mieux aux besoins du quartier. Le personnel de la Direction travaille à renforcer la capacité des sociétés et à soutenir les projets entrepris dans les quartiers visés. Les deux parties partagent la responsabilité d'appliquer un processus communautaire de revitalisation urbaine.

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités travaillent en partenariat avec des intervenants municipaux à des projets précis destinés à renforcer les capacités des représentants élus et des fonctionnaires des municipalités. Ils ont notamment préparé des publications (p. ex. un ouvrage de référence pour les nouveaux représentants élus, un guide pour le recrutement et la rétention d'un directeur général, un guide pour les candidats aux élections municipales, un guide pour les fonctionnaires électoraux) et fait des exposés sur un vaste éventail de sujets liés à l'administration municipale, la gouvernance et les finances, ainsi que sur les façons dont les conseils municipaux peuvent favoriser l'engagement des citoyens. Ils ont aussi tenu des séances de formation sur des sujets précis (p. ex. les élections municipales).

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités appuient également la mise en œuvre des recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) relativement à la comptabilité municipale et la production de rapports financiers, qui est visée pour l'exercice municipal 2009. Ils se sont associés à l'AMM pour embaucher un consultant chargé de préparer un plan de mise en œuvre détaillé et ont embauché un gestionnaire de projet qui travaillera avec les parties concernées pour que les échéances et livrables du projet soient respectés.

- La Division de l'aménagement et du développement communautaires coordonne l'examen interministériel de toutes les propositions qui touchent à l'aménagement local, y compris les plans directeurs, les règlements de zonage et les demandes de lotissement.

- La Division de l'aménagement et du développement communautaires fournit des services d'aménagement aux autres ministères provinciaux ainsi qu'aux autres divisions du ministère. Elle consulte également les associations d'administrations locales, le public, l'industrie et les autres ministères provinciaux et fédéraux et travaille couramment et régulièrement avec eux dans le cadre de ses activités.

- La Division de l'aménagement et du développement communautaires dirige un examen interministériel et public du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* pris en application de la *Loi sur l'aménagement du territoire* en vue d'améliorer et de moderniser les politiques provinciales d'occupation des sols.

Prévention

- Une grande partie de l'activité de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba consiste à renforcer la capacité de protection civile à l'échelon des municipalités, qui ont la responsabilité primaire de gestion des urgences et catastrophes. Ceci comprend leur offrir une assistance technique pour la préparation de plans d'urgence qui répondent aux exigences de la *Loi sur les mesures d'urgence* de même qu'une formation gratuite en gestion des urgences. Veiller aux préparatifs d'urgence non seulement renforce la capacité des collectivités de faire face à des catastrophes et de s'en remettre, mais réduit aussi les pertes et accélère la reprise des activités quand une catastrophe se produit.

- L'Organisation des mesures d'urgence a investi dans la gestion des urgences en acquérant des ressources techniques et spécialisées qui aideront les municipalités dans les cas qui pourraient dépasser leurs capacités. Les importantes ressources acquises à cet égard sont un élément précieux de la capacité de protection civile de la province; ces investissements protègent les Manitobains contre les pertes sociales et économiques catastrophiques, qui ont des incidences directes sur la viabilité des collectivités.

Récupération et remise en état

- La Direction du développement urbain soutient les projets d'amélioration des quartiers et d'aménagement d'espaces verts par l'intermédiaire de l'initiative Quartiers vivants! Les projets financés par cette initiative, tels que le projet de terrain de jeu de l'école King George à Brandon et les projets de réaménagement du terrain de l'école John M. King et d'aménagement du parc Jacob Penner à Winnipeg, aident à appuyer les efforts déployés par la communauté pour aménager des espaces verts, qui favorisent les loisirs communautaires et l'interaction sociale.

- L'initiative Quartiers vivants! aide à revitaliser les collectivités urbaines en soutenant les initiatives communautaires qui contribuent au renouveau du centre-ville et des quartiers centraux défavorisés, renforcent les capacités de la communauté, accroissent les connaissances et les aptitudes et favorisent le développement urbain durable.

- La Direction du développement urbain, de concert avec la ville de Winnipeg, appuie les projets choisis par les collectivités par l'entremise de l'initiative Renforcement des collectivités, y compris la création de nouveaux espaces verts et lieux de loisirs communautaires.

Participation du public

- Le Programme de renforcement des collectivités de la Direction du développement urbain est une initiative de renouveau urbain à coûts partagés avec la ville de Winnipeg. La consultation et la participation des communautés sont des éléments fondamentaux de cette initiative. Dans chaque quartier, un comité consultatif formé de résidants locaux et d'intervenants de premier plan participe à la détermination des priorités en matière d'immobilisations et à l'élaboration d'un plan stratégique axé sur leur réalisation.

- Dans chaque collectivité visée par Quartiers vivants!, des sociétés de revitalisation des quartiers ou des comités consultatifs formés de résidants locaux et d'intervenants clés participent à la détermination des priorités et à l'élaboration de plans stratégiques quinquennaux. Ils offrent également des conseils pour les initiatives et propositions communautaires qui sont présentées en vue d'obtenir du financement.

- L'entente tripartite de partenariat de Winnipeg (EPW), qui a été élaborée en consultation avec des citoyens de Winnipeg, reconnaît l'importance de l'opinion et de la participation du public dans la conception et la prestation des programmes. Deux des volets de l'EPW, soit les programmes Participation des Autochtones et Mise en place de collectivités durables, ont chacun un comité consultatif formé de particuliers engagés ainsi que de représentants d'organisations communautaires et des secteurs des finances, des affaires, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, qui donne des conseils aux trois ordres de gouvernement sur la marche à suivre et les projets.

Accès à l'information

- Le ministère donne accès à l'information par différentes voies, y compris un site web, des communiqués de presse et un rapport annuel. Le site web donne des renseignements sur les programmes du ministère.

- En administrant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* pour le compte du ministère, la Direction des services administratifs permet à tous les Manitobains d'avoir un accès égal et rapide à l'information ministérielle.

- La compréhension par le public de l'information sur l'évaluation s'est considérablement améliorée grâce à la révision des registres des biens qui peuvent être consultés dans les bureaux des Services d'évaluation. Ces registres indiquent les caractéristiques des biens-fonds et des bâtiments dont on se sert pour l'évaluation foncière. Ils fournissent des détails sur la valeur des biens et d'autres données pertinentes comme les antécédents en matière d'inspection. Les renseignements indiqués dans les rapports sont maintenant mieux adaptés aux besoins des différents utilisateurs. On a adopté un langage clair et diminué

le nombre d'abréviations et acronymes. La capacité améliorée du public de comprendre les renseignements inscrits sur les registres et le processus d'évaluation favorise une prise de décision axée sur le développement durable.

- Le document intitulé *Statistiques, municipalités de la province du Manitoba 2006* est une publication annuelle qui présente des statistiques pertinentes et utiles et l'information dont les fonctionnaires municipaux et d'autres personnes ont besoin pour comprendre et analyser la situation financière de chacune des municipalités du Manitoba. Cette publication est un ouvrage de référence pour les municipalités et leur permet d'étudier l'efficacité de leurs services. Celle de 2006 fournit de l'information sur le budget des dépenses des municipalités et sur l'impôt foncier municipal, pour des raisons de pertinence et pour faciliter les comparaisons entre municipalités semblables.

- La Division de l'aménagement et du développement communautaires tient un site web sur la région de la capitale pour faciliter l'accès du public à l'information et aux recherches connexes.

- La Commission municipale tient un site web qui vise à sensibiliser le public au processus d'appel relatif à l'évaluation et à fournir des conseils aux demandeurs sur la façon de préparer et d'interjeter leur appel devant la Commission.

Planification et prise de décision intégrées

- La Division de l'aménagement et du développement communautaires veille à ce que les plans directeurs locaux intègrent les objectifs physiques, environnementaux, sociaux et économiques et soient axés sur la durabilité à long terme de la collectivité.

- La Direction du développement urbain assure la négociation et la mise en œuvre de l'Entente de partenariat de Winnipeg (EPW) pour le compte du gouvernement provincial. Signée en mai 2004, cette entente tripartite quinquennale a été établie par un processus de collaboration entre les trois ordres de gouvernement et elle prévoit un mécanisme qui permet une prise de décision et une planification coordonnées et intégrées pour le développement urbain de Winnipeg.

- La Direction du développement urbain, par l'entremise du groupe de travail Quartiers vivants!, consulte des collègues d'autres ministères relativement aux initiatives et propositions qui pourraient avoir des effets sur plus d'un ministère. Un comité directeur de cinq ministres prend des décisions sur tous les projets et établit l'orientation globale de Quartiers vivants! et de ses programmes.

- L'initiative de renforcement des collectivités de la Direction du développement urbain dispose d'un mécanisme de prise de décision et de mise en œuvre conjoint Manitoba-Winnipeg, tant au niveau des représentants élus que des fonctionnaires, qui appuie une démarche coopérative et intégrée.

Réduction des déchets et substitution

- Par sa participation au Conseil de l'approvisionnement pangouvernemental, la Direction des services administratifs aide à formuler des pratiques d'approvisionnement durable en vue de leur application à l'échelle du gouvernement. Elle coordonne également la mise en œuvre de ces pratiques au sein du ministère des Affaires intergouvernementales.

- Toutes les directions et tous les bureaux régionaux utilisent davantage les moyens électroniques, comme le courriel, pour diffuser les documents promotionnels et les documents relatifs aux programmes, afin de réduire l'usage du papier.

Recherche et innovation

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités continuent d'offrir une aide stratégique, technique et autre aux municipalités pour une vaste gamme d'initiatives de durabilité proposées localement, par

exemple le partage de services, le partage des impôts et des recettes, et les restructurations d'initiative municipale. La Direction continue également d'améliorer la publication *Statistiques, municipalités de la province du Manitoba*, qui contient les principales statistiques générales et financières sur les 198 municipalités du Manitoba.

- La Direction du développement urbain assure la mise en œuvre de l'Entente de partenariat de Winnipeg (EPW) pour le compte du gouvernement provincial. Signée en mai 2004, cette entente tripartite quinquennale prévoit un programme distinct consacré à la technologie et à l'innovation.

- La Régie des services publics a chargé la Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM) de faire des recherches sur les concepts d'assurance fondés sur les principes environnementaux, un des principaux objectifs étant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La SAPM doit faire des recherches et présenter un rapport sur un concept appelé « pay-as-you-drive » qui, comme son nom l'indique, lie les primes d'assurance, dans une certaine mesure, à la distance parcourue, plus la distance parcourue est faible, moins il y a d'émissions de GES, et moins de combustible fossile est consommé.

- Le Programme d'aide à l'aménagement communautaire a été amélioré en vue d'offrir aux municipalités et aux districts d'aménagement une aide financière, selon une formule de partage des coûts, pour la préparation de renseignements détaillés sur l'occupation des sols et l'établissement de plans cadastraux numériques, afin de favoriser un processus efficace d'aménagement du territoire.

Prévention de la pollution et santé humaine

- Toutes les directions et tous les bureaux régionaux ont continué de recycler les déchets solides et le papier usagé, ce qui comprend les cannettes en aluminium, le papier, le carton, les piles et le polystyrène.

- Le gouvernement a discontinué l'emploi de papier vierge et accru l'achat de papier recyclé. En conséquence, le gouvernement a utilisé du papier recyclé à 100 %.

- Le comité sur la sécurité et la santé des travailleurs du ministère est fonctionnel et continue de se réunir tous les trimestres. Le programme du ministère dans le domaine de la sécurité et de la santé des travailleurs a été achevé et mis en œuvre en 2006. Il contient un plan pour relever et maîtriser les dangers dans les lieux de travail et réagir aux urgences. L'ensemble du personnel a reçu une formation sur le programme.

- Le gouvernement subventionne un rabais sur les frais d'adhésion à certains établissements de conditionnement physique dans le but d'inciter ses employés à faire de l'exercice et à être en forme. Certains bureaux sont équipés de douches pour les membres du personnel qui viennent au travail en vélo ou qui courent pendant leur pause repas. À certains endroits, de l'eau purifiée est mise à la disposition du personnel.

Réduction des émissions de combustibles fossiles

- Toutes les directions sont encouragées à utiliser de l'éthanol-carburant (E10) dans les véhicules gouvernementaux. À mesure que les contrats de location arrivent à expiration, les véhicules sont remplacés par des véhicules E85. Des évaluations sont effectuées régulièrement pour s'assurer qu'on utilise des véhicules à faible consommation. En 2007, le ministère a commencé à utiliser 2 véhicules hybrides.

- L'usage de modes de transport alternatifs est encouragé et des supports pour vélos ont été installés près des édifices où le personnel en a fait la demande.

Développement économique communautaire

- L'initiative Quartiers vivants! soutient et encourage une approche globale de la revitalisation des quartiers qui combine le développement économique et social afin de favoriser le bien-être économique, social, environnemental et culturel des collectivités.

- L'Entente de partenariat de Winnipeg (EPW) est une entente tripartite quinquennale de 75 M$ conclue pour soutenir le développement communautaire et économique durable à long terme de Winnipeg. Un des principaux objectifs de l'entente, en particulier dans le cas des programmes qui visent la participation des Autochtones et la mise en place de collectivités durables, est d'appuyer un développement économique communautaire fondé sur une vaste participation de la base et le renforcement des capacités communautaires. Au 31 mars 2008, l'EPW avait approuvé 216 projets et engagé plus de 51,7 $M de son affectation totale.

Annexe E – Indicateurs de rendement

La section qui suit fournit des renseignements sur les principales mesures de rendement établies pour le ministère pour la période 2007-2008. C'est la troisième année où tous les ministères du gouvernement du Manitoba présentent une section sur la mesure du rendement, de forme standardisée, dans leur rapport annuel.

Les indicateurs de rendement qui figurent dans le rapport annuel des ministères sont destinés à compléter les résultats financiers et à donner à la population manitobaine des données pertinentes et utiles sur les activités du gouvernement et leur incidence sur la province et ses citoyens.

Pour avoir de plus amples renseignements sur la communication du rendement et le gouvernement du Manitoba, visitez le site www.manitoba.ca/performance

Vos commentaires sur les mesures de rendement sont importants pour nous. Vous pouvez envoyer vos commentaires ou questions à mbperformance@gov.mb.ca.

QUE MESURE-T-ON ET AVEC QUEL INDICATEUR?	POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE MESURER CELA?	D'OÙ PARTONS-NOUS (MESURE DE RÉFÉRENCE)?	QUELS SONT LES RÉSULTATS DE 2007-2008 OU LES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES?	QUELLE EST LA TENDANCE OBSERVÉE?	REMARQUES, MESURES RÉCENTES, LIENS À DES RAPPORTS
Nous mesurons les plans directeurs (PD) approuvés, y compris les politiques sur les exploitations d'élevage (PEE), parce qu'ils constituent un cadre municipal qui sert à orienter l'utilisation et l'aménagement durables des terres dans la municipalité ou le district d'aménagement. Nous examinons les cartes, les politiques et les énoncés des objectifs physiques, sociaux, environnementaux et économiques.	L'aménagement du territoire est le fondement sur lequel les collectivités créent des débouchés économiques, protègent l'environnement et améliorent la qualité de vie de leurs citoyens. Les PD et les PEE sont des éléments clés des initiatives mises sur pied à l'échelle de la province pour améliorer l'aménagement et promouvoir la durabilité de l'industrie de l'élevage. L'élaboration d'une PEE permet à tous les habitants d'une municipalité, y compris les agriculteurs et les habitants des villes et des zones rurales, de discuter de la place des exploitations d'élevage dans leurs objectifs d'aménagement à long terme.	Au 31 mars 2006, 165 des 198 municipalités avaient un plan directeur approuvé et 2 des 198 municipalités avaient une politique sur les exploitations d'élevage (PEE).	Au 31 mars 2008, 181 municipalités des 198 municipalités avaient un plan directeur approuvé. 12 municipalités et 4 districts d'aménagement avaient une politique approuvée sur les exploitations d'élevage (PEE).	Le nombre de plans directeurs approuvés augmente, de même que l'adoption de PEE.	La nouvelle *Loi sur l'aménagement du territoire* adoptée en janvier 2006 exige que toutes les municipalités se dotent d'un plan directeur, incluant une PEE, d'ici au 1er janvier 2008. 72 autorités responsables d'aménagement (districts d'aménagement et municipalités) sans PEE ont demandé un report de l'échéance au ministre des Affaires intergouvernementales, qui le leur a accordé.

QUE MESURE-T-ON ET AVEC QUEL INDICATEUR?	POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE MESURER CELA?	D'OÙ PARTONS-NOUS (MESURE DE RÉFÉRENCE)?	QUELS SONT LES RÉSULTATS DE 2007-2008 OU LES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES?	QUELLE EST LA TENDANCE OBSERVÉE?	REMARQUES, MESURES RÉCENTES, LIENS À DES RAPPORTS
Nous mesurons la viabilité financière à long terme des municipalités (sauf la ville de Winnipeg) d'après leur capacité de soumettre leurs règlements fiscaux à la date prescrite.	Les municipalités qui sont financièrement viables sont capables de fournir des services efficacement aux citoyens.	En 2003, 80 % des municipalités avaient déposé leur règlement fiscal auprès du ministre pour la date prescrite.	En 2007 (exercice des municipalités), 90 % d'entre elles ont déposé leur règlement fiscal auprès du ministère pour le 15 juin (date prescrite par la *Loi sur les municipalités*).	Le pourcentage de municipalités qui respectent la date de dépôt prescrite augmente.	Bien que la *Loi sur les municipalités* ne définisse pas la « viabilité financière », il y a des dispositions législatives qui indiquent un malaise en gestion financière, si la municipalité a régulièrement de la difficulté à les respecter.

QUE MESURE-T-ON ET AVEC QUEL INDICATEUR?	POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE MESURER CELA?	D'OÙ PARTONS-NOUS (MESURE DE RÉFÉRENCE)?	QUELS SONT LES RÉSULTATS DE 2007-2008 OU LES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES?	QUELLE EST LA TENDANCE OBSERVÉE?	REMARQUES, MESURES RÉCENTES, LIENS À DES RAPPORTS
Nous mesurons la satisfaction des propriétaires fonciers relativement à leur évaluation foncière (faite par l'évaluateur municipal de la province) en utilisant le taux d'appels interjetés à cet égard.	Tous les propriétaires fonciers ont le droit d'appeler de leur évaluation devant le Comité de révision s'ils estiment que la valeur évaluée de leur bien ne reflète pas sa valeur marchande (pour l'année de référence). Un taux d'appel peu élevé indique que les contribuables sont satisfaits de leur évaluation foncière.	Lors de la réévaluation de 2002, 0,7 % des inscriptions au rôle d'évaluation ont fait l'objet d'un appel au Comité de révision.	Lors de la réévaluation de 2006, 0,5 % des inscriptions au rôle d'évaluation ont fait l'objet d'un appel au Comité de révision.	Le taux d'appel diminue.	Selon la *Loi sur l'évaluation municipale*, toutes les municipalités doivent avoir un Comité de révision. L'évaluateur municipal de la province est responsable de la prestation des services d'évaluation à toutes les municipalités, à l'exception de la ville de Winnipeg (la ville est responsable de la prestation de ses propres services d'évaluation).

Note : 2006 reflète les appels interjetés lors de la dernière réévaluation foncière. La prochaine réévaluation foncière sera en 2010.

QUE MESURE-T-ON ET AVEC QUEL INDICATEUR?	POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE MESURER CELA?	D'OÙ PARTONS-NOUS (MESURE DE RÉFÉRENCE)?	QUELS SONT LES RÉSULTATS DE 2007-2008 OU LES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES?	QUELLE EST LA TENDANCE OBSERVÉE?	REMARQUES, MESURES RÉCENTES, LIENS À DES RAPPORTS
Nous mesurons l'investissement dans le développement économique communautaire (DEC) en utilisant le nombre de projets entrepris par la province et l'investissement correspondant des partenaires municipaux, fédéraux et non gouvernementaux.	Les investissements dans le DEC améliorent la capacité des collectivités et la qualité de vie des citoyens. Les investissements provinciaux ont considérablement augmenté la capacité des collectivités d'entreprendre des projets et d'obtenir d'autres partenaires des investissements qu'elles n'auraient pas nécessairement obtenus autrement.	Quartiers vivants! a été lancé comme nouveau programme en 2000. L'Entente de partenariat de Winnipeg a été lancée comme nouveau programme en 2004.	Entre 2000 et le 31 mars 2008, 821 projets ont été entrepris ou achevés. Ils ont réussi à obtenir, par effet de levier, plus de 144,7 M$ en fonds complémentaires de tous les partenaires, gouvernementaux et non gouvernementaux.	En 2007-2008, le ministère a investi 21,4 M$ dans 128 initiatives communautaires, ce qui représente une hausse des investissements par rapport à 2006-2007 (de 900 000 $), mais une diminution du nombre de projets entrepris (de 21).	Mesure des projets qui relèvent de l'Entente de partenariat de Winnipeg et de Quartiers vivants! Des rapports annuels séparés fournissent des renseignements additionnels sur le rendement de l'Entente de partenariat de Winnipeg.

Note : En 2005-2006, cet indicateur comprenait le Programme Infrastructures Canada-Manitoba, le Programme manitobain sur l'infrastructure rurale et le Programme canadien sur l'infrastructure stratégique, qui ont été transférés au ministère de l'Infrastructure et des Transports, ainsi que l'Entente de partenariat économique, qui a été transférée au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce, ce qui se traduit par une diminution du nombre total de projets entrepris depuis 2000 et une diminution du nombre total de dollars obtenus au sein d'Affaires intergouvernementales. Les projets de DEC continuent d'être une priorité pour le gouvernement; les programmes relèvent simplement de différents ministères.

QUE MESURE-T-ON ET AVEC QUEL INDICATEUR?	POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE MESURER CELA?	D'OÙ PARTONS-NOUS (MESURE DE RÉFÉRENCE)?	QUELS SONT LES RÉSULTATS DE 2007-2008 OU LES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES?	QUELLE EST LA TENDANCE OBSERVÉE?	REMARQUES, MESURES RÉCENTES, LIENS À DES RAPPORTS
La capacité des municipalités de faire face et de réagir à une urgence, démontrée par l'adoption de plans d'urgence qui mènent à un système coordonné de gestion des risques, de répartition des ressources durant une perturbation et de prestation de programmes de rétablissement après sinistre.	L'élaboration de plans d'urgence municipaux comprend la promotion de la responsabilité individuelle dans les préparatifs d'urgence, l'adoption de mesures pratiques qui améliorent la protection civile et la mise en place d'un système d'envergure provinciale pour faire face aux urgences et catastrophes locales, régionales et provinciales, réduisant dès lors la responsabilité de la localité et de la province lors d'une urgence. Les plans des municipalités sont revus, mis à jour et approuvés régulièrement afin d'assurer leur conformité aux dispositions législatives et d'encourager l'amélioration constante de la qualité.	En 2003, les 4 premiers plans d'urgence municipaux ont été soumis et approuvés.	En 2008, 198 des 198 municipalités (y compris la ville de Winnipeg) ont un plan d'urgence approuvé.	Depuis l'adoption des modifications législatives en 2001, la conformité a augmenté graduellement au fil des ans et est maintenant complète.	Depuis 2001, la *Loi sur les mesures d'urgence* exige que toutes les municipalités aient un plan d'urgence approuvé par l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) du Manitoba. L'OMU du Manitoba est en pourparlers avec l'Association des municipalités du Manitoba à propos des modifications et ajouts apportés aux exigences relatives aux plans d'urgence municipaux.

Annexe F – La Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en avril 2007. Cette loi donne aux employés un processus clair pour la divulgation d'inquiétudes relatives à des affaires importantes et graves (actes répréhensibles) dans la fonction publique du Manitoba et renforce la protection contre les représailles. La Loi renforce les protections déjà offertes dans d'autres lois, ainsi que dans les conventions collectives, les politiques, les pratiques et les processus en vigueur dans la fonction publique du Manitoba.

Un acte répréhensible au sens de la Loi est : une infraction à une loi fédérale ou provinciale; un acte ou une omission qui met en danger la sécurité publique, la santé publique ou l'environnement; un cas grave de mauvaise gestion; ou le fait d'ordonner ou de conseiller sciemment à une personne de commettre un acte répréhensible. La Loi n'a pas pour objet de régler les affaires courantes de fonctionnement ou d'administration.

Une divulgation faite de bonne foi en vertu de la Loi par un employé qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été ou est sur le point d'être commis est considérée comme une divulgation visée par la Loi, que le fait en cause soit un acte répréhensible ou non. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen attentif et complet afin de déterminer si des mesures doivent être prises en application de la Loi. Elles doivent également être communiquées dans le rapport annuel du ministère conformément à l'article 18 de la Loi.

Voici un sommaire des divulgations reçues par le ministère des Affaires intergouvernementales du Manitoba durant l'exercice 2007-2008.

Information exigée annuellement (article 18 de la Loi)	Exercice 2007-2008
Le nombre de divulgations reçues, ainsi que le nombre auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. Article 18, paragraphe 2, alinéa a	**NÉANT**

Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations. Article 18, paragraphe 2, alinéa b	**NÉANT**
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. Article18, paragraphe 2, alinéa c	**NÉANT**